

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

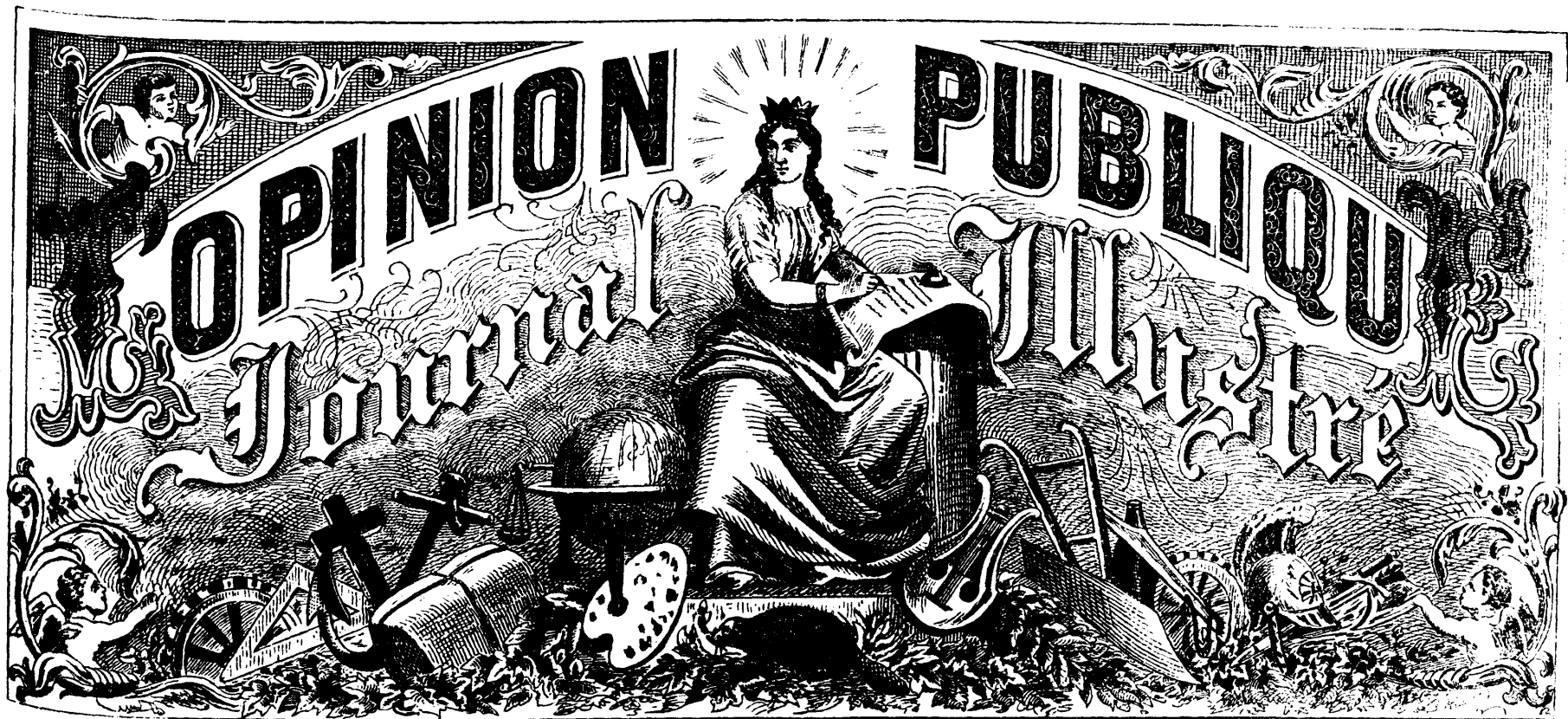
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e.: autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.▲

Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.



VOL. I.—No. 15.

MONTREAL, SAMEDI, 16 AVRIL, 1870.

ABONNEMENT \$2 50  
PAR NUMERO 5 CENTIMS.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 14 AVRIL, 1870.

AFFAIRE GUIBORD.

PORTRAIT DES AVOCATS.

Nous nous sommes décidé à tracer en quelques lignes le portrait des avocats qui ont figuré dans la cause Guibord. Une promesse téméraire nous a forcé de continuer une tâche délicate dont la responsabilité nous inquiète considérablement. Malgré notre désir sincère d'être juste et impartial et de nous élever même au-dessus de nos opinions personnelles, nous craignons de ne pas posséder toutes les qualifications nécessaires pour juger des hommes dont l'âge, l'expérience et la position méritent des égards. Nous savons combien l'erreur est facile et grave en ces sortes de choses; la réputation d'un homme est sacrée, on ne doit y toucher qu'avec le plus grand soin, la plus délicate attention.

Nous croyons cependant donner un bon exemple en faisant des appréciations calmes et honnêtes sur des compatriotes distingués dont l'esprit de parti avait, jusqu'à ce jour, dénaturé les véritables proportions. Nous tenons à rendre hommage au Barreau canadien-français qui a tant contribué à la gloire et à la conservation de notre héritage national et n'a cessé de nous donner des hommes dont le talent nous a illustrés. Dieu merci! nous n'avons point baissé, là, du moins. On retrouve au palais l'esprit et la langue de la France, notre origine s'y affirme avec un éclat dont nous avons le droit de nous glorifier. Nous regrettons que les anciens aient mis en péril l'honneur et la conservation de leur ordre par un système d'admissions trop libéral; mais les réformes inaugurées dernièrement remédieront bientôt, nous l'espérons, à leur négligence passée. L'honneur de notre race est intimement lié à celui du Barreau; les avocats sont destinés à diriger presque seuls longtemps encore les affaires publiques et à défendre nos intérêts au sein de nos parlements; le bien public est donc intéressé à leurs succès, à leur prospérité. L'encombrement de la profession, en les appauvrissant par la division de la clientèle, leur enlève l'indépendance et le prestige nécessaires à l'accomplissement de leur noble mission; l'intrigue détrônera le talent, les misères de l'existence feront de la profession un métier.

Mais revenons à notre sujet.

On a dû remarquer, à l'ouverture de la cause Guibord, la différence d'âge, de talent et d'opinions des savants avocats chargés de la plaider. Une cause si éminente, si pleine de questions brûlantes devait naturellement jeter ces hommes dans une mêlée ardente, dans une lutte acharnée. Des passions longtemps contenues, des haines et des rancunes avec peine comprimées avaient trouvé le champ de bataille qu'elles cherchaient. L'inhumation du nommé Guibord a été le prétexte et l'occasion plutôt que la cause de cette lutte; il y avait au dessus de cette dépouille mortelle autour de laquelle on s'acharnait, un principe, un drapeau. Les combattants étaient, d'un côté, l'autorité religieuse revendiquant son indépendance en matières religieuses et le droit d'infliger les peines canoniques à ceux qui lui désobéissent, de l'autre une société d'hommes instruits qui prétendait avoir le droit de s'insurger contre ces peines, d'en faire décréter la nullité et l'injustice par les tribunaux civils.

C'est M. Laflamme qui ouvrit le feu.

M. LAFLAMME.

M. Laflamme a depuis longtemps inscrit son nom en caractères brillants dans nos annales judiciaires. Il était de cette jeunesse ardente qui a fondé le parti rouge, il a contribué aux premiers succès de ce parti dont il a aussi partagé les échecs et les défaveurs. Il a pris part à toutes les luttes électorales depuis vingt ans, à toutes les campagnes politiques dont le Bas-Canada a été le théâtre. M. Laflamme se serait fait une belle position dans le Parlement. Il y aurait remporté plus de succès que sur le husting où son éloquence froide, mesurée et distinguée et ses airs de grand seigneur ne sont pas à leur aise. Fier, dédaigneux, un peu misanthrope, incapable de se plier aux exigences populaires, il a cherché dans la profession les moyens de satisfaire ses goûts dispendieux. Il a mené pendant longtemps la vie à grandes guides; il avait chevaux et chiens nombreux, hantait les clubs fréquentés par l'aristocratie anglaise, se laissait volontier aller aux caprices distingués et aux grandes fantaisies du *high life*. Il fut un temps où sa riche clientèle lui rapportait par an plusieurs milliers de piastres; le commerce anglais et les seigneuries, dont il était l'avocat, payaient ses services au poids de l'or.

Les liens du mariage ne lui ont pas encore paru assez légers et faciles à supporter; il a dû craindre de troubler des habitudes d'indépendance qui lui allaient si bien.

Mais hâtons-nous de peindre M. Laflamme à la Cour, en robe et le rabat au cou. Il arrive à la hâte, ses livres sous le bras, la tête renversée en arrière et légèrement penchée sur l'épaule gauche, le teint animé, la figure froide, impassible, les cheveux ordinairement en désordre, la contenance digne et fière comme toujours. Il commence à parler, écoutez bien, il ouvre à peine la bouche, il laisse tomber nonchalamment ses paroles qu'il retient à demi; sa voix indécise semble dédaigner de se faire entendre; on dirait le murmure d'un mince filet d'eau à travers les branches qui gênent son passage. La pensée arrive fatiguée, nuageuse, à moitié endormie, impatientée des efforts qu'il lui faut faire pour voir le jour; elle hésite, elle tâtonne dans la région des faits. Elle se dégage, se presse et s'illumine à mesure qu'elle arrive dans le domaine de la discussion; le rêve disparaît, les nuages s'éclaircissent, la parole est plus facile, plus nette, plus accentuée. Enfin la lumière se fait dans ce riche cerveau, une interruption l'a fait jaillir, c'est le rayon de soleil à travers les derniers brouillards de l'aurore. Alors la pensée déploie ses ailes librement, le filet d'eau s'est fait ruisseau: M. Laflamme est réveillé, il était temps, le tribunal s'endormait.

Ceux qui ont entendu M. Laflamme dans la cause Guibord trouveront, nous le croyons, ce tableau fidèle. On sait combien de fois il est revenu sur ses pas et il a tâté le terrain avant de trouver son chemin.

On peut trouver la raison de ce défaut du savant avocat dans son insouciance qui l'empêche de préparer d'avance la distribution et l'ordonnance de ses plaidoyers et dans la conscience qu'il a de ses forces et de ses ressources professionnelles. Sachant que les connaissances légales et la mémoire ne lui feront jamais défaut, il doit laisser au hasard l'arrangement de ses idées.

Il lui suffit de savoir qu'il a de bonnes armes pour le combat, il attend les évolutions de l'ennemi pour s'en servir. Il veut être libre de ses mouvements là comme ailleurs.

Voyons-le à l'œuvre, maintenant, lorsqu'il est en pleine possession de sa cause. Disons en deux mots ce qu'il est. Ne vous attendez pas à des éclairs, à des coups de tonnerre. Non, sa pensée en s'élevant restera toujours un peu voilée, mais elle découvrira des horizons nouveaux, des points de vue nombreux et laissera les parties faibles de la cause dans des brouillards épais. M. Laflamme est avant tout philosophe, logicien. Il est remarquable par la rapidité de ses évolutions et la souplesse de sa dialectique dans la discussion; on croit le saisir et il vous glisse entre les mains comme par enchantement. Mais une chose lui est indispensable, c'est d'être chauffé souvent, car il se refroidit promptement; si ses adversaires ou la Cour lui font la malice de ne pas l'interrompre, il s'ennuie et ennuie les autres. Mais s'il a constamment quelqu'un pour le harceler, le piquer, le chauffer à blanc, alors ceux qui l'écoutent passent de charmants quarts d'heure. Son langage devient riche, ses expressions brillantes, son élocution facile, agréable, son éloquence mordante, ironique, pleine de superbes dédains, d'allusions sarcastiques; il court dans le domaine épineux des abstractions comme sur un chemin fleuri, il enlace son adversaire dans les plis et les replis d'une argumentation serrée, nerveuse, inextricable.

L'hon. juge Monck, qui a beaucoup de bienveillance pour les avocats, surtout ses amis, se plaint à rendre à M. Laflamme le service de l'interrompre, lorsqu'il le voit retomber dans sa léthargie: c'est un service que ses adversaires ne devraient pas lui rendre.

Inutile d'ajouter que si l'intelligence s'échauffe quelquefois chez M. Laflamme, le cœur reste toujours froid, aussi ne lui demandez pas les grandes émotions du sentiment, les élans passionnés de l'orateur.

M. Laflamme a manifesté tous ses défauts dans la cause Guibord et a laissé entrevoir ses brillantes qualités. Il a soulevé plus de questions qu'il n'en a résolues et déployé beaucoup de science, d'érudition et une grande subtilité dans l'application des textes et des autorités innombrables qu'il a cités. On lui a vivement reproché d'avoir exprimé des doctrines anti-catholiques; il doit se reprocher à son ton ironique et à ses citations plus qu'à ses opinions. Il a été plus irrespectueux qu'impie; M. Laflamme a déclaré qu'il était catholique, nous devons le croire.

M. DOUTRE.

M. Doutre a suivi M. Laflamme; c'était la grosse artillerie après l'escarmouche. M. Doutre et M. Laflamme, que l'Institut a réunis autour de la dépouille mortelle de Guibord, ne se sont jamais portés une grande affection. M. Doutre a été l'avocat des censitaires alors que M. Laflamme défendait les intérêts des seigneurs. Ils ont fait leur chemin en plaçant la plupart du temps l'un contre l'autre. Ils ont eu des luttes violentes qui se sont reproduites dans la Presse et ils ont échangé de rudes coups. Bannis tous deux de la politique pour leurs opinions libérales, ils accusent le clergé d'être la cause de la défaite de leur parti, et ils lui en ont gardé rancune. Ils étaient bien aises, M. Doutre surtout, d'avoir l'occasion d'exprimer leur mécontentement et leurs dédains. Ils ne l'ont pas manquée. Ils prétendent tous deux être restés catholiques dans leurs plaidoyers et n'avoir attaqué que les hommes, nullement les choses, les principes. Disons immédiatement que l'éducation religieuse de MM. Doutre et Laflamme est de nature à les égarer sur la portée et le

caractère de leurs plaidoyers. Leur tempéramment devait naturellement les porter tous deux au scepticisme; les sécheresses de la profession, le cercle dans lequel ils ont vécu et l'étude de leurs auteurs favoris, ont dû nécessairement activer le développement de ces prédispositions et jeter beaucoup de vague et de ténèbres dans leurs convictions religieuses. Ils veulent bien rester catholiques, mais ils ne savent pas trop ce que c'est que d'être catholique, du moins ils veulent l'être à leur goût, à leur manière; c'est ce qui ressort de leurs plaidoyers. Qu'ils aient raison de se plaindre de la conduite d'un certain nombre de prêtres à leur égard, nous n'avons pas à le discuter, mais ne pensent-ils pas qu'ils vont faire croire que le clergé n'a pas eu tort de les redouter? Et quand les abus doivent-ils détruire le respect au principe, ébranler des convictions sincères? C'était déjà assez pour eux de s'être chargés d'une cause si délicate et de soulever des questions si pleines de danger pour l'avenir, ils auraient dû se renfermer strictement dans leur rôle d'avocat. Des hommes de leur valeur et de leur talent n'ont pas le droit de parler inconsidérément de choses qu'ils n'ont pas suffisamment étudiées et de venir dire ensuite qu'ils n'ont pas eu l'intention de professer des doctrines anti catholiques; leurs paroles ont trop de retentissement pour qu'ils les lancent au hasard sous l'empire de rancunes et de ressentiments même justifiables.

Quelles que soient les opinions religieuses de M. Doutré, c'est un homme de talent et de mérite, qui doit sa position au Barreau à son travail et à ses succès. Sérieux, censé et charitable, il est plein de déférence pour ses confrères, toujours prêt à rendre service à tout le monde et à pardonner aux autres des impatiences et des indécidités dont il ne se rend pas coupable souvent lui-même. Franc, loyal et honnête dans ses procédés il a l'estime du Banc et du Barreau. Son dévouement pour sa famille et sa bienveillance pleine de délicatesse méritent les plus grands éloges, il n'a pas laissé les siens en arrière, il les a fait monter avec lui et s'il en est qui ont été malheureux, c'est leur faute, ils ont dédaigné la main qu'il leur a souvent tendue.

M. Doutré a toujours été considéré comme l'un des meilleurs écrivains de son parti, il a publié des articles politiques qui ont fait du bruit, on y remarquait surtout la vigueur de la pensée, et l'énergie du style. M. Doutré cultive l'antithèse, et se complait dans les déductions morales et philosophiques; il aime à secouer ses ailes un peu lourdes pour s'élever vers les hauteurs métaphysiques. M. Doutré parle difficilement et n'a pas le talent de l'improvisation, sa pensée lente, pesante et substantielle préfère le silence et la tranquillité du cabinet au bruit et à la précipitation du palais et du husting. L'improvisation se prête peu d'ailleurs à l'habitude et au plaisir qu'il a de travailler sa pensée et sa phrase, à son goût pour les antithèses, et les allégories. Il a manifesté dans la cause Guibord des défauts littéraires qu'on avait déjà remarqués et qui ont, peut-être, la même cause que ses erreurs religieuses. Il semble adopter quelquefois le genre fantasmagorique, les phrases à effet, le style ampoulé de quelques auteurs modernes. Il a tort de se donner tant de peine pour dire mal ce qu'il peut dire si bien avec moins de trouble, il est vrai qu'il aime le travail. M. Doutré a de l'ambition, il s'occupe de tout et a toujours pris une part considérable au mouvement politique, social, religieux et littéraire depuis vingt ans. Le parti rouge, dans des moments d'impatience contre M. Dorion, a déjà songé à le choisir pour chef. L'attitude qu'il vient de prendre dans l'Institut et dans l'affaire Guibord n'aplaniront pas les obstacles que sa candidature a déjà rencontrés dans plusieurs comités.

Le temps me presse: courons aux avocats de la défense.

#### M. JETTÉ.

M. Jetté prend la parole: moyenne taille, teint pâle, très pâle, front large, bien développé, figure calme, douce, physionomie agréable, quelque chose de l'hon. M. Dorion; voilà ce qu'on remarque au premier coup d'œil.

M. Jetté a commencé à pratiquer en société avec MM. Lesage et Jetté; c'était une société d'hommes lettrés et de bonne éducation qui devait faire plus d'esprit que de loi dans les commencements. MM. Lesage et Fabre surtout devaient s'interrompre souvent au beau milieu d'un passage de Pothier sur les successions pour lire une page de Lamartine ou d'Alfred de Musset. Les nécessités de la vie devaient naturellement briser tôt ou tard une société plus littéraire que professionnelle, plus aimable que pratique. C'est ce qui eut lieu, M. Jetté resta seul ce qu'il avait toujours été malgré les mauvais exemples de ses spirituels confrères.—avocat. Il a fait son chemin tranquillement, patiemment, sans précipitation; il a attendu son tour, confiant en sa destinée, ne cherchant ni le bruit ni l'éclat. M. Jetté n'est pas un homme à grands mouvements, à conceptions hardies; il s'élève juste assez haut pour bien voir tout ce qu'il voit et nous en faire part dans un langage clair, élégant et distingué. Pensée, style, élocution, physionomie, geste, manières: tout cela chez M. Jetté se

tient, se ressemble et se distingue par l'élégance, la mesure, la dignité et la placidité. Ses discours attestent des études et des aptitudes variées, une intelligence forte et lucide. Son talent s'est révélé avec honneur dans la cause Guibord; c'est lui qui a fait le plaidoyer le plus parfait sous le rapport de la convenance, de l'apropos et de la justesse des idées et de l'expression; mais on ne peut pas dire que c'est lui qui a le mieux parlé pour la bonne raison qu'il a lu son plaidoyer; lire et plaider sont deux choses bien différentes et qui s'excluent même. Nous comprenons que dans une cause si importante pleine de dangers et d'écueils, un plaidoyer écrit offrait beaucoup plus de garantie à un diplomate comme M. Jetté qui devait nécessairement craindre de se compromettre et de se laisser entraîner au-delà des limites que son libéralisme lui imposait; mais il n'en est pas moins vrai qu'il n'a pas autant de mérite que s'il eût improvisé. Ce que nous disons à M. Jetté s'applique aussi à M. Doutré.

Nous venons de dire que M. Jetté est diplomate, il l'est en effet; catholique sincère, libéral, convaincu, il glisse à travers toutes les opinions, ne froisse personne et garde son indépendance; on en a eu la preuve dans la cause Guibord. Assez fort pour maîtriser les entraînements du cœur et de la pensée, il ne dit et ne fait que ce qu'il veut; franc, loyal, sincère et affable, il sait cependant, grâce à un jugement sain et à une grande habileté, pratiquer toutes ces vertus sans trop gêner sa liberté d'action. C'est en un mot une belle organisation parfaitement équilibrée, où le cœur et la raison font bon ménage en se faisant des concessions mutuelles.

#### M. CASSIDY.

Deux mots seulement de M. Cassidy, dont nous avons déjà fait le portrait, afin d'avoir le temps de parler de M. Trudelle, que nous tenons à faire connaître à nos lecteurs. Nous sommes fatigués de faire des éloges à M. Cassidy, il faudrait répéter ce que nous avons déjà dit de lui. Il a été plus que jamais fin, perspicace, retors, vif, sarcastique, magnifique tirailleur. M. Cassidy c'est le chasseur de Vincennes qu'on dit si alerte, si brave, si gai dans la bataille, ripostant de vingt points à la fois, se battant sous toutes les formes, dans toutes les positions. Nous pourrions ajouter que dans la cause Guibord il s'est un peu battu avec l'ardeur et la témérité d'un jeune conscrit, qu'il paraissait manquer à la discipline, lorsqu'il abordait le terrain un peu nouveau pour lui de la théologie et du sentiment; mais il nous faudrait entrer dans des développements trop longs. M. Cassidy nous pardonnera de le laisser dormir tranquillement sur ses lauriers et de passer à son voisin.

#### M. TRUDEL.

J'ai vu quelque part, dans une histoire illustrée de la révolution française, le portrait d'un jeune officier de la Vendée à la foi sublime, au patriotisme héroïque. M. Trudel lui ressemble, il en a les traits et le caractère, et comme lui, il se serait fait tuer avec plaisir pour son Dieu et son roi.

M. Trudel est une de ces natures fortes, vigoureuses, à la morale austère, aux principes inflexibles, à la logique impitoyable. Il n'est point pour lui d'accommodements avec le ciel et de ménagement pour les faiblesses humaines, il ne connaît point les circonstances de temps et de lieux, les questions d'opportunité. On ne peut s'empêcher de l'estimer, même quand on ne l'aime pas, car il croit ce qu'il dit et il pratique ce qu'il enseigne, ses convictions s'alimentent aux sources les plus élevées de la foi et de la raison. Dévoué, sensible et généreux, lorsqu'on fait appel à ses sentiments, il est sans pitié ni merci pour les principes qu'il ne partage pas et pour ceux qui les professent. Il aime les situations tranchées, les combats à outrance, les guerres saintes, les luttes du moyen-âge. C'est un véritable soldat de l'Eglise, toujours prêt à payer de sa personne, à verser son sang, s'il le fallait, pour son triomphe.

M. Trudel a eu le rôle le plus difficile à remplir dans la cause Guibord: venant en troisième lieu après MM. Cassidy et Jetté, qui avaient épuisé le côté pratique de la cause, il s'est lancé dans une voie immense, dans des horizons qui paraissent trop éloignés de la véritable question. Ce n'est pas un plaidoyer, c'est une dissertation magnifique qu'il a faite sur l'origine de l'autorité de l'Eglise et l'exercice de son pouvoir dans le monde. Ce travail remarquable indique des études sérieuses, une intelligence vigoureuse, un esprit réfléchi, c'est bien sans contredit le plaidoyer qui a exigé le plus d'efforts, de soin et de méditation.

M. Trudel écrit mieux qu'il ne parle, l'abondance de ses pensées nuit à son improvisation; il lui faudrait, pour grouper toutes ces idées qui fourmillent dans son cerveau, un talent d'analyse et une habitude de parler qu'il ne paraît pas avoir. Toutes ces idées indisciplinées luttent, se pressent, s'accrochent, s'embarrassent et produisent, dans son langage, ces hésitations, ces réticences et ces longueurs qu'on a remarquées. Malgré tous les désavantages de sa position et ces défauts que l'expérience dé-

truira, M. Trudel a justifié, dans cette cause, l'opinion que l'on a de ses talents. M. Trudel met ordinairement trop d'aigreur dans ses polémiques, l'énergie de ses convictions et la vivacité de son tempéramment lui attirent des rancunes et des appréciations qu'il ne mérite pas. La vérité doit se manifester par la douceur et non par la colère; la foi ne s'impose plus à coups de fusil. M. Trudel a de l'avenir, il doit non seulement défendre avec chaleur ses principes et ses convictions, mais il doit encore les faire aimer et accepter; dans un pays comme celui-ci, les ménagements et l'esprit de conciliation sont nécessaires à celui qui veut parvenir.

L. O. DAVID.

#### LE NORD-OUEST.

La *Minerve* de lundi a publié la correspondance échangée entre le bureau colonial et notre gouvernement au sujet des troubles du Nord-Ouest. On voulait, en Angleterre, exécuter de suite le transfert du Territoire de la Compagnie à la Reine et de la Reine au Canada. Les raisons d'état invoquées par Lord Granville ne sont pas très fortes. Il a eu le soin de cacher la principale, la raison de mesquine économie qui inspire le cabinet anglais dans sa politique coloniale: si la transaction eût pu s'opérer dès décembre dernier, comme il le demande vivement dans sa dépêche du 30 novembre, on nous aurait dit plus tard: "maintenant, messieurs, arrangez-vous avec votre Nord-Ouest. Vous l'avez voulu, vous l'avez; payez-en la façon." Le cabinet Gladstone s'élève rarement à plus de hauteur en affaires coloniales: il nous a déjà demandé quelques louis pour faire les frais du dégraissage des fusils qui avait prêtés à nos volontaires pour repousser l'invasion fénicienne!

Le gouvernement fédéral lui a vertement répondu: le moins qu'un acheteur puisse exiger, c'est que le vendeur lui livre la chose vendue et lui en assure la paisible possession. Or, la Compagnie de la Baie d'Hudson ne peut plus faire cela, pas plus qu'elle ne le pouvait en décembre: son territoire est en pleine insurrection et son autorité est anéantie, grâce à la faiblesse et à l'incapacité de son gouvernement, toléré par l'Angleterre. Que celle-ci accepte d'abord le transfert, qu'elle pacifie le Territoire, et nous n'avons pas d'objection à l'aider dans cette tâche, et après cela nous pourrions facilement prendre possession de la Terre de Rupert.

Si, d'ailleurs, nous pouvons ajouter foi aux dernières nouvelles de la Rivière-Rouge, cette œuvre de pacification serait en bonne voie de s'accomplir. On essaie d'atténuer l'exécution de Scott en disant qu'elle a été inspirée par la perfidie des Américains, qui espéraient par là rendre impossible tout rapprochement entre Riel et notre gouvernement: on dit encore que le chef des insurgés est devenu très-modéré et qu'il reçoit même l'appui de la population anglaise et écossaise: mais tout cela est à l'état de rumeur et demande confirmation. Ce qui est incontestable, c'est l'arrivée à St. Boniface de Mgr. Taché, qui a fait à tout son peuple réuni une allocution des plus belles et qui a eu un succès complet. Voilà l'homme de la situation et de qui seul le Nord-Ouest peut attendre son salut. Nous n'avons plus confiance à Riel, qui n'est probablement que l'instrument aveugle des Américains; nous avons encore moins de confiance aux Mair, aux Setter et aux Schultz, qui ne sont que les organes du plus odieux fanatisme haut-canadien et qui ne veulent du Nord-Ouest que pour Ontario, comme ils l'ont déclaré formellement dans de fort pauvres discours que tous les badauds de Toronto ont trouvés sublimes.

J. A. MOUSSEAU.

#### LA MOTION BLAKE.

M. Ramsay a écrit à ce sujet dans le *Telegraph* du 9, un court mais très bon article dont nous voulons donner la traduction à nos lecteurs. Il y rend un témoignage très flatteur à l'intelligence politique et constitutionnelles des Canadiens-Français.

"Nous sommes fâchés qu'un homme de l'habileté de M. Blake se méprenne aussi étrangement sur le but véritable auquel doit tendre tout homme politique et cherche à trafiquer sa respectabilité contre une popularité éphémère. La seule popularité qu'on doit ambitionner est celle qu'on ne recherche pas. Et cela est vrai, même au point de vue le plus bas des chercheurs de popularité, dont la fourberie est généralement découverte avant qu'ils puissent saisir le prix de leurs efforts. Il est inutile d'ajouter qu'aux yeux de la meilleure partie du peuple la recherche de la popularité est aussi odieuse que la flatterie. Il est impossible que M. Blake pense, même un instant, qu'un octroi parlementaire à une province est ou illégal ou inconstitutionnel. De plus, s'il est loyal envers le pays, il ne peut qu'être satisfait que le mécontentement de la Nouvelle-Ecosse, quelque peu raisonnable qu'il pût être, a été sensiblement diminué au prix d'un simple sacrifice d'argent. Quant à la majorité donnée par le Haut-Canada et le Nouveau-Brunswick à la sotte motion de M. Blake, nous ne pouvons que dire que ce vote confirme notre ancienne opinion que la responsabilité du gouvernement est mieux comprise par la majorité française du Bas-Canada que par les membres de notre nationalité. Les représentants du peuple de Québec ne craignent pas de revenir à leurs constituants plus pauvres et moins avancés dans le progrès matériel que leurs voisins d'Ontario et de leur dire "nous avons voté \$150,000 en sus de ce que la Nouvelle-Ecosse devait avoir afin de cimenter une union dans laquelle l'élément anglais est, par rapport à nous, comme quatre est à un." Et cette explication sera acceptée par des milliers d'électeurs que le fermier d'Ontario veut bien mépriser dans son matérialisme et sa fanfaronnade mal placée."



## COURRIER D'ONTARIO.

La publication des débats a beaucoup occupé l'attention de nos députés à cette session. N'aurons-nous encore cette fois que du partage, sans bonne et complète solution de la question? Espérons que non, et qu'à la prochaine session, le parlement sera en mesure d'avoir son rapport officiel, ou quasi-officiel, anglais et français.

Il est assez singulier que la publication des débats, dans la presse du moins, si générale en Angleterre comme ici, soit une atteinte aux prérogatives du parlement. D'après les Ordres Permanents (Standing Orders), les auteurs, imprimeurs et pubicuteurs de tout compte-rendu, sont menacés des poursuites les plus sévères; défense est faite aux membres d'ébruiter les discussions au dehors. « La publicité est considérée comme une entrave à la liberté de la parole dans le parlement, et la liberté de la parole dans le parlement est le premier de ses privilèges. C'est même pour n'y pas porter l'atteinte la plus indirecte que, dans les débats, les membres, en s'adressant les uns aux autres, ne se donnent pas leurs noms. »

Cette façon de discuter est parfois assez originale. Le premier devoir d'un député est d'appeler son collègue, fut-il cent fois son mortel ennemi, « mon honorable ami. » De sorte que dans une mêlée ardente, opposants et ministériels se portent les plus rudes coups aux endroits les plus sensibles, en se donnant vingt et trente fois comme liés ensemble de la plus étroite amitié. Habités comme nous le sommes aux mœurs politiques anglaises, nous ne nous étonnons point de ce pittoresque parlementaire.

Ces ordres permanents qui n'ont jamais été abolis en Angleterre, restent à l'état de lettre-morte. Non seulement le parlement tolère la publication de ses débats, mais il la favorise dans la mesure de ses moyens. Et il se trouve que c'est justement cette pleine lumière jetée par la presse sur ses délibérations qui fait son influence et sa force.

Aussi, les reporters des journaux en Angleterre sont-ils traités avec beaucoup d'égards. Comme les nôtres, ils ont des galeries pour prendre leurs notes, et des bureaux pour les rédiger.

C'est le Times qui publie les meilleurs comptes-rendus de tous les journaux anglais. Le compte-rendu complet (full report), n'occupe pas moins de quinze reporters (short-hand writers), huit pour la Chambre des Communes, sept pour celle des Lords. Voici comment le travail est distribué, d'après des renseignements officiels que j'ai en ce moment sous les yeux : chacun prend d'abord des notes pendant un quart d'heure, et le roulement se fait de la sorte de quatre heures de l'après-midi, heure habituelle de l'ouverture des séances, jusqu'à dix heures du soir; à partir de dix heures jusqu'à minuit et demi, le tour, pour chaque reporter, n'est plus que de dix minutes; à minuit et demi, il est réduit à cinq minutes, et de deux heures un quart du matin jusqu'à la fin des longues séances, à deux minutes et demie. Cet arrangement, dit M. Ross, le chef de ce service, est si excellent et si satisfaisant que dans certaines occasions, par exemple, dans la discussion sur le bill de l'Eglise d'Irlande, en deuxième lecture, discussion où le vote de division n'a eu lieu qu'à trois heures du matin, la fin du compte-rendu était entre les mains des ouvriers compositeurs de l'imprimerie à trois heures un quart.

Pour intéresser fortement les lecteurs, le compte-rendu d'une discussion doit être donné au complet, de suite, et sans délai. Supposons un journal placé au siège du gouvernement. Il doit, pour être agréable à toute sa clientèle d'abonnés, insérer le mardi matin, par exemple, le compte rendu complet du débat de la séance du lundi, que cette séance se soit prolongée ou non jusqu'à passé minuit. S'il en réserve une partie pour le mercredi matin, la portion réservée n'aura plus du tout le même intérêt, et c'est à peine si l'on y jettera un regard avant de courir à la matière toute fraîche d'actualité. Le Times et le Citizen d'Ottawa avaient pris l'habitude, au commencement de la session, de donner une « suite au prochain numéro » à leur compte-rendu, tout comme aux feuilletons de tous les jours. Aussi, fallait-il voir comme ils agaçaient les députés, et tous leurs lecteurs en général. Ils se sont corrigés depuis de ce vilain défaut de négligence, ou d'indifférence, qui faisait une si maigre réputation au journalisme de la capitale.

Mais revenons aux reporters du Times. Pendant la première des séances, — je continue de citer mes renseignements officiels, — le reporter qui a pris son tour de notes durant un quart d'heure, monte aussitôt après dans un cab et se rend au bureau du Times, où il fait sa rédaction dans une vaste salle fort bien appropriée pour un personnel nombreux. Il est rejoint successivement par ceux de ses collaborateurs qui se sont succédés dans le roulement de la Chambre : un service de cabriolets rapides est organisé dans ce but, aux frais du journal.

Le travail de rédaction fini, et la copie livrée au fur et à mesure aux ouvriers typographes, le reporter remonte en cabriolet et retourne à la Chambre, où il rentre dans le roulement. Dès que la durée d'un tour est réduite à cinq minutes, ce va-et-vient entre le journal et la Chambre cesse. Les reporters, leurs notes prises, se retirent pour les rédiger dans une salle qui est mise à leur disposition dans le palais même du parlement, et les cabs n'emportent plus au Times, de moment en moment, que de la rédaction, au lieu d'emporter les rédacteurs.

N'est-ce pas que c'est admirablement organisé. Vous ne me croiriez pas, si je ne citais pas un rapport officiel fait par le chef des Secrétaires-rédacteurs du Corps Législatif, en France.

Ce que coûte au Times un pareil service, est énorme. Les reporters sont divisés pour les traitements en trois classes : 700, 800, et 900 louis sterling. Méditez sur ces chiffres, mes chers confrères du journalisme canadien, et ils vous suggéreront d'amères réflexions.

Le Times, de même qu'il compose au fur et à mesure que la copie lui arrive, clique au fur et à mesure qu'il a composé. — Un cliché se fait en dix minutes, et, à six heures du matin, le journal peut livrer aux premiers trains des chemins de fer partant de Londres pour les provinces des milliers d'exemplaires, contenant tout entière une séance des Chambres qui, parfois, n'a été levée dans la nuit qu'à trois heures.

Du reste, le Times ne se gêne guère avec les orateurs qui parlent sans apporter leur part d'information ou de lumière sur la question débattue. Il ne donne avec développements que les discours recommandés à l'attention du public par le talent ou la position des orateurs. Les orateurs qui n'ont pas su intéresser la Chambre n'ont que quelques lignes d'analyse.

Ceux-ci, ajoute le rapport, sont réunis et immolés les uns sur les autres dans un bref paragraphe. C'est ce que M. Ross appelle *to embody*, — les entasser, — alors que, à côté de ces victimes de la liberté du compte rendu, il ouvre les immenses colonnes du Times aux discours de M. Gladstone, de M. Bright ou de M. Disraeli.

Quand je demandais, dit M. Maurel-Dupeyré, ce que devenaient dans ce système, l'impartialité et la justice, on me répondait par l'intérêt du journal, qui est d'écartier les choses ennuyeuses et de se faire, à tout prix, rapidement.

Je ne demande pas au Times d'Ottawa d'entreprendre ce qui réussit si bien au Times de Londres; nos journaux ne font pas assez d'argent, je veux bien le croire, pour en dépenser autant. Que l'on remarque pourtant qu'il n'y a que les journaux *dépensiers* qui font de l'argent. Voyez le *Globe* et le *Telegraph*, à Toronto. Ils répandent les dollars à profusion pour se procurer des renseignements, et cet argent leur revient avec de gros intérêts, en abonnements, circulation, et valeur commerciale. Je pourrais enfin citer la *Minerve* à Montréal, mais j'aurais trop l'air de prêcher pour ma paroisse.

C'est la même chose partout. A Paris, les journaux qui ont la vogue, et tirent chaque jour à cinquante et soixante mille, sont des journaux qui se font à prix d'or. Comme le disait de Villemessant, je jette l'argent par la fenêtre, et il me revient par la porte, au centuple.

Quelques journaux anglais profitent de l'exécution lamentable de Scott à la Rivière-Rouge pour créer dans le monde de leurs abonnés ce que nous sommes convenus d'appeler *a sensation*. Le *Telegraph* de Toronto, et l'*Evening Mail* d'Ottawa, surtout, semblent s'être juré à eux-mêmes de gâter, par une forte dose de ridicule, les regrets sincères provoqués de toute part par cet événement.

Le premier a semé ses quatre pages de grosses lignes noires; si ces grosses lignes noires font vendre vingt numéros du journal de plus que les autres jours, M. Robertson se frotera les mains de plaisir, et trouvera qu'il n'a pas perdu son encr. Le second n'a pas voulu prendre le grand deuil, de peur qu'on l'accusât de plagiat; mais il a fallu qu'il eût son noir, lui aussi. Au beau milieu du journal, s'étalent donc deux carrés bien sombres et bien lugubres; dans le premier est le nom de la victime; et dans le second ceux de ses assassins. Les assassins sont au nombre de trois : ce sont Sir George Et. Cartier, l'hon. M. Langevin et l'hon. M. Howe. (sic.)

Le *Telegraph* de Toronto n'est que ridicule; l'*Evening Mail* a voulu être odieux. Le premier veut bien profiter de toute circonstance, quelque pénible qu'elle soit, pour attirer les chandails à son établissement, mais il le fait en conservant un certain décorum que n'oublie jamais celui qui craint de voir attacher à son nom l'épithète de misérable. L'*Evening Mail*, qui n'a pas les mêmes craintes, apparemment, et qui ne paraît pas avoir de réputation à sauvegarder, saute à pieds joints par-dessus la dernière borne de la décence et de l'honnêteté, et on le trouve cherchant à soulever des haines et des passions grossières et féroces contre les ministres, et surtout contre les ministres franco-canadiens.

Le télégraphe nous apprenant le matin qu'on parle *freely* à Toronto, de lyncher les députés envoyés à Ottawa par le gouvernement de Riel, je ne serais pas surpris de lire demain dans le *Mail*, que les honorables MM. Cartier, Howe et Langevin, ont mérité la corde, et qu'il faut les pendre à quelque coin de rue.

Je crois vraiment que le *Telegraph* de Toronto ne cherche qu'un succès de vogue et de circulation dans ses démonstrations exagérées; mais il est clair que c'est la haine nationale qui perce au fond de celles de l'*Evening Mail*.

Tout cela est regrettable, car tout cela tend à montrer l'esprit des hommes publics, ministres et députés, au diapason des folles excitations populaires. Heureusement que tous sont encore très-calmes au siège du gouvernement. L'*Evening Mail* n'a eu qu'un grand succès de mépris, à la chambre des communes. Tous les députés qui l'ont lu en ont été indignés.

En France, les rédacteurs de cette feuille seraient condamnés à l'amende et à la prison; ici, ils sont condamnés à lire sur toutes les figures le profond dédain qu'ils inspirent. Je trouve, ma foi, que le châtement est plus cruel ici qu'il ne le serait en France.

Le télégraphe, qui est un malin, vous aura transmis sans doute *in extenso* les quelques discours prononcés, mercredi soir, sur la question du Nord-Ouest. Mais ce que le télégraphe, qui n'est en général ni un observateur ni un appréciateur, ne vous aura probablement pas dit, c'est le recueillement profond de la Chambre, pendant ce court débat. Comme les amateurs de la solennité parlementaire eussent été contents de nos hommes politiques, s'ils avaient assisté à ce quart-d'heure de séance. C'était à se croire au Corps-Législatif de France, pendant un discours de M. Thiers. Un vaudevilliste vous assurerait que, de la galerie des reporters, où nous étions une douzaine à peu près, nous aurions pu entendre voler une mouche à côté du sergent d'armes. J'aime la gaieté, l'entrain, le frou-frou, la folie, mais vous laissez croire qu'une pareille gravité recueillie ne m'émeut point, et ne me rend pas plein de respect pour les institutions parlementaires de mon pays, ce serait vous mentir effrontément.

M. John H. Cameron a parlé admirablement, sans colère, sans emportement, sans passion, mais non sans émotion. Sir John lui a répondu avec calme, avec le calme que l'on doit attendre du chef d'un gouvernement, en une circonstance délicate, et un peu critique. Pas un mot de trop, pas une parole inutile n'est tombée de sa bouche. C'est dans un moment pareil, que l'on juge combien Sir John est un homme habile, combien est profonde sa science de la vie politique et parlementaire, et quelle finesse, quelle mesure, et quel tact il faut à un ministre pour sortir avec honneur et avec bonheur de certains incidents parlementaires.

M. Mackenzie est souvent lui aussi, à la hauteur de sa position comme chef de l'opposition de Sa Majesté dans les Communes du Canada, mais qu'il est loin encore de posséder le tact si indispensable dans la vie parlementaire, et dont Sir John est doué à un si haut degré; le tact, cette précieuse qualité qui fait les hommes distingués dans toutes les classes de la société. Mercredi soir, il n'a pas su s'arrêter au bon endroit, dans ses interpellations au ministre de la justice. Il a été trop loin, et il a fait sourire les tacticiens, comme Sir George, et l'hon. M. Howe.

Ce qui ressort surtout de ce court débat, c'est que le gouvernement impérial et celui de la Puissance sont d'accord sur la ligne de conduite à tenir envers les rebelles de la Rivière-Rouge. Cet accord est de nature à nous réjouir, en ce qu'il est la meilleure garantie de la sagesse des mesures qui seront prises pour la pacification du Nord-Ouest. Peu importe à présent la violence des journaux et des assemblées publiques. Appuyé du gouvernement impérial, notre gouvernement sera fort et puissant; fort contre l'excitation populaire, et puissant pour le développement d'un ordre de choses légitime, qui fera rentrer dans le devoir les mécontents de Fort Garry.

C. T.

## LE RETOUR DES ZOUAVES.

Il y a deux ans, une centaine de jeunes gens partait pour aller défendre le premier drapeau du monde. Ces jeunes braves sont revenus le 7 courant après avoir rempli leur mission avec éclat : Ils sont partis de Rome, le 17 mars. Ils ont par conséquent mis 21 jours à faire le voyage. Leur réception au pays a été splendide. Partout, sur leur passage une foule avide de les voir, se portait au devant d'eux. Plusieurs adresses leur ont été présentées. C'est à Montréal, à Trois-Rivières, à St. Hyacinthe et St. Jean que les démonstrations les plus magnifiques eurent lieu.

A leur arrivée à Montréal, une foule immense se pressait à la gare Bonaventure.

Ils se rendirent à la cathédrale, et là, un *Te Deum* solennel fut chanté après lequel le Rév. M. Colin leur adressa la parole.

Il les félicita de leur heureuse arrivée, leur dit que le Canada était fier de les avoir produits, qu'ils avaient honorablement fait connaître en Europe le nom de Canadien que leur dévouement sublime au St. Siège leur porterait bonheur durant toute leur vie.

M. Veillot a apprécié nos Zouaves à leur valeur dans une lettre adressée de Rome à *L'Univers*. Après avoir fait un brillant éloge de M. Taillefer, qu'il appelle leur chef par l'âge, la taille et le rang, l'illustre écrivain dit :

« J'ai donc trouvé ces braves jeunes gens à la veille du retour, contents d'être venus, contents de s'en aller, car ils ont bien accompli leur dessein de dévouement et de justice, et ils vont rentrer comme ils sont partis, pieux et purs, dignes des embrassements de leurs mères et de leurs sœurs, dignes des couronnes civiques qui leur sont préparées. Que leurs concitoyens les reçoivent en triomphe, ils sont la gloire du peuple, ils ont droit au sourire des vierges et à la bénédiction des vieillards. Défendant la grande patrie commune, la nationalité-mère, en qui vivent toutes les autres et qui garde la source du droit et de la liberté, ils ont bien mérité de la patrie particulière. La mort de Rome serait la mort des patries. Ils n'ont pas seulement défendu Rome, ils l'ont édifiée. Elle a admiré leur discipline, leur piété, leur douceur. Dans cette armée chrétienne et dans ce corps d'élite tout plein de meilleurs ardeurs de la jeunesse, on les a vus parmi les plus honorés, et ils ont soutenu l'éclat d'un drapeau dont la splendeur n'est surpassée ni égalée nulle part. »

## APPEL AUX ZOUAVES.

Il nous semble que les zouaves feraient acte de patriotisme et donneraient, une fois de plus, un noble exemple à la population en offrant immédiatement leurs services au gouvernement. On a reproché au gouvernement de les avoir laissés partir pour s'enrôler sous un drapeau étranger, ils ont une belle occasion d'exercer une noble vengeance en offrant à leur pays le secours de leur expérience, de montrer que ces deux années passées au service du Pape n'ont fait que les mettre en état d'être utiles à leur patrie. La jeunesse canadienne marcherait bravement à leur suite et serait fière de combattre sous le même drapeau.

## LES FÉNIENS.—LE NORD-OUEST.

La population est dans l'émoi; des bruits de guerre viennent de partout; les féniens d'un côté, les métis de la Rivière Rouge de l'autre, menacent et forcent le gouvernement de mettre les volontaires sous les armes. On dit que pour aider l'insurrection du Nord-Ouest les Féniens doivent faire, ces jours-ci, une incursion sur le sol canadien afin de partager l'attention et de diviser les forces du Canada.

Toute la force volontaire a reçu ordre de se tenir prête à prendre les armes, la plus grande partie est déjà même sur pied.

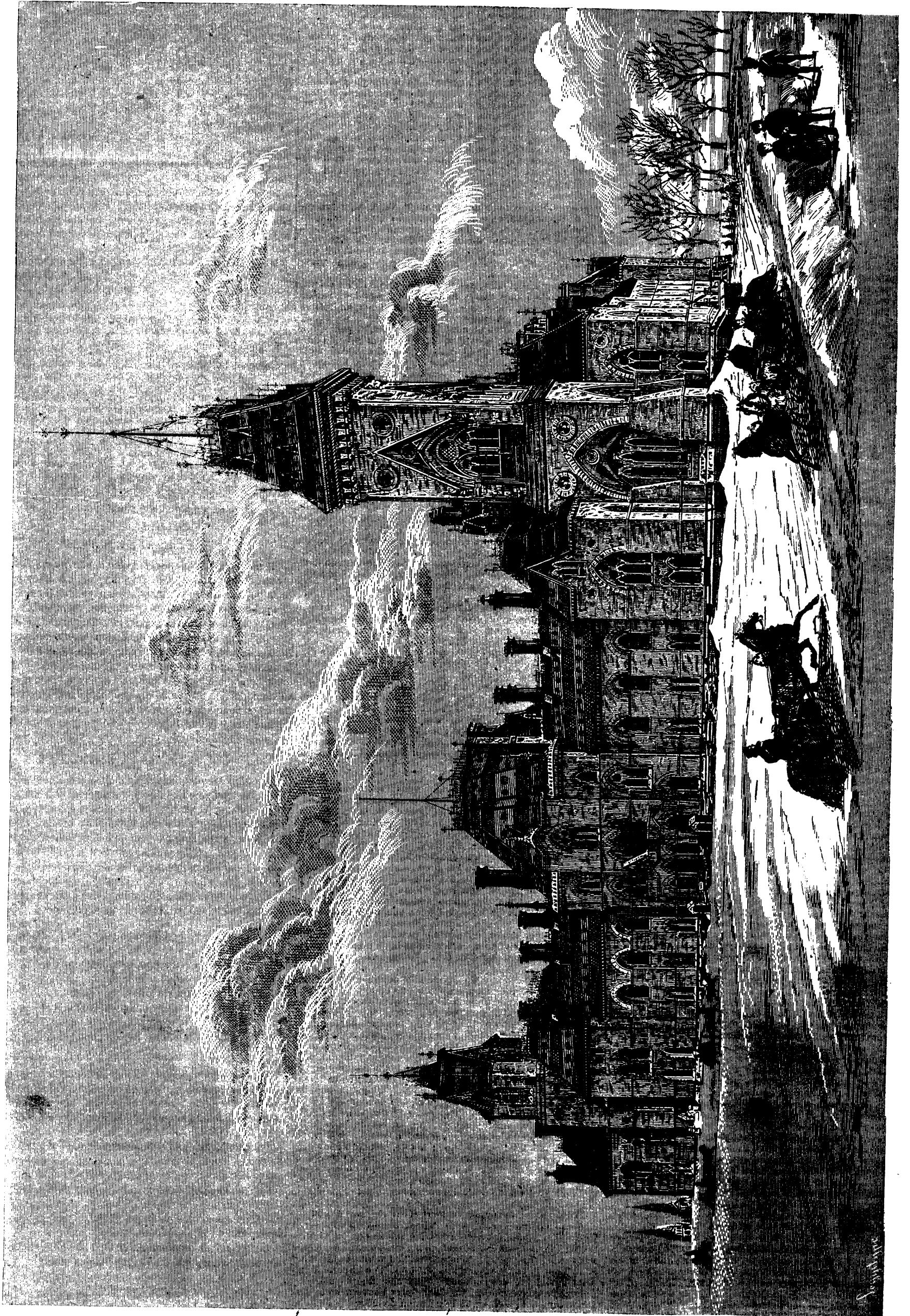
Des compagnies arrivent de tous côtés à Montréal sur les ordres du gouvernement; les autorités militaires ont retenu toutes les places disponibles dans les hôtels, la ville présente un aspect guerrier, on ne voit que fusils, sabres et accoutrement briller au soleil.

L'invasion devant se faire par St. Armand et Huntingdon on se tient prêt à envoyer plusieurs milliers d'hommes sur les points menacés le plus rapidement possible.

De grandes assemblées ont eu lieu à Toronto et à Montréal pour protester contre l'exécution de Scott et solliciter le gouvernement de prendre des mesures énergiques pour réprimer l'insurrection du Nord-Ouest et châtier la conduite de Riel. A Toronto l'indignation a pris des proportions alarmantes; le fanatisme paraît vouloir s'emparer de cette affaire. Ce n'est pas tant la mise à mort de Scott qui paraît surexciter le Haut Canada que les antipathies religieuses et nationales. On lisait, il y a quelques jours, sur des affiches, à Ottawa, que Riel, Cartier et Langevin étaient les assassins de Scott. Il faut espérer que le bon sens public fera justice de ces exagérations.

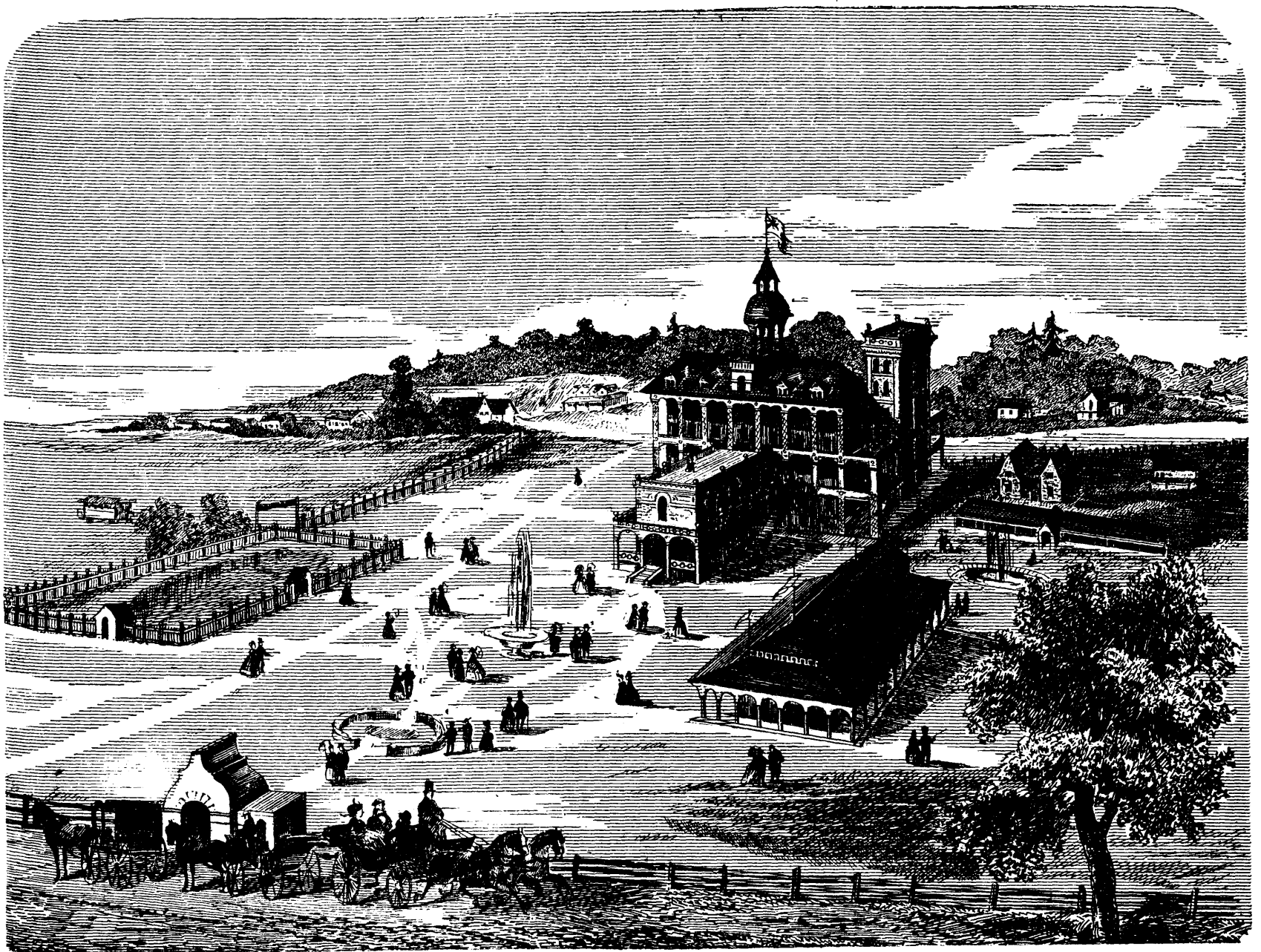
On a fait des ovations enthousiastes au Dr. Schultz et à ses compagnons que Riel avait fait prisonniers.

Le Président Grant a donné au commandant de la flotte chargée de protéger les pêcheries américaines des ordres formels au sujet de l'observation du premier article du traité de 1818 entre l'Angleterre et les Etats-Unis.



EDIFICES PUBLICS A OTTAWA—VILLE DROITE.





SOURCES MINÉRALES DE VARENNES.

## FAITS DIVERS.

La petite vérole continue à faire ses ravages à Halifax : chaque jour des cas nouveaux se présentent et on est très inquiet en voyant les progrès du mal.

On dit que la garnison actuelle de Kingston sera maintenue jusqu'au mois de juin prochain, pour donner le temps au gouvernement canadien de faire occuper ce poste.

Le gouvernement impérial paraît décidément déterminé à retirer toutes ses troupes de la Puissance du Canada. On pousse activement, en ce moment, les préparatifs nécessaires au transfert à Québec des quartiers généraux de Montréal, ce qui doit être considéré comme le prélude du départ final des troupes.

Samedi après midi, le Coroner Jones a tenu une enquête dans la taverne d'un nommé Ryan, rue Wellington, sur le cadavre de John Gallagher, journalier, mort subitement dans cette taverne quelques instants auparavant.

Le défunt était âgé de 52 ans ; il n'était pas marié et avait servi pendant 21 ans dans le 34<sup>ème</sup> régiment anglais qu'il avait eu la permission de quitter l'année qui a suivi la guerre de Crimée.

Il y a quelques jours un homme vint à la Station de Police et informa les autorités que, pendant qu'il s'en allait dans une rue, deux femmes se mirent à le suivre. L'une d'elles se précipita sur lui, mais il la jeta à terre, l'autre vint à son tour et mettant la main dans sa poche elle emporta \$60.

Les femmes n'ont pas encore été arrêtées.

Il paraît que Scott faisait partie il n'y a pas longtemps, de la compagnie des volontaires du Madoc. Le Capt. Rowe, son ancien commandant, dans une lettre qu'il écrit au colonel du régiment, paie son tribut de regrets à sa mémoire et fait l'éloge de ses qualités. Scott était orangiste.

suicide.—Jeudi de la semaine dernière dans la soirée, un suicide dont il est difficile d'établir la cause, venait mettre en émoi le quartier Notre-Dame.

Mercredi matin, une jeune fille de 18 ans, du nom d'Adeline Millette, native de St. Hyacinthe, entra en qualité de servante chez Mme Perrault, demeurant rue Notre-Dame, No. 87. Jeudi soir, après avoir soupé, elle profita du moment où elle était seule, déposa par terre le jeune enfant de Mme Perrault qu'elle tenait dans ses bras, ouvrit la fenêtre et se précipita dans l'espace. Elle tomba sur le trottoir de la maison et quand on arriva auprès d'elle pour la relever, elle avait cessé de vivre. L'enquête tenue par le coroner n'a pu connaître les circonstances mystérieuses de cette triste mort. Les suppositions et les rumeurs n'ont pas manqué. Il a été constaté seulement que cette jeune fille avait vécu quelque temps dans une maison de prostitution.

Une Allemande, vivant près de Groveland, dans l'Etat de l'Illinois, vient de se marier pour la cinquième fois. Son premier mari s'évada, le second se pendit, le troisième se brûla la cervelle et le quatrième se noya.

Quelques uns de nos confrères de New-York disent ouvertement qu'il en a coûté \$200,000 pour rejeter les bills de la corporation présentés dernièrement à la législature ; ils donnent les noms des membres vendus, et disent que quelques-uns ont reçu \$20,000 et \$30,000 chacun, pour changer leurs votes au moment critique.

Nos lecteurs se souviennent qu'au mois d'octobre dernier un sicaire appelé Montesi avait blessé dans les rues de Bologne cinq prêtres. Le tribunal, considérant peut-être que cet homme était à ménager, s'était empressé de l'acquitter. Mais l'homme, vient de se suicider et l'*Ancora* dit avec raison : les hommes lui refusaient la justice ; Dieu l'a faite.

ASSASSINAT.—Mercredi dernier, à St. Albans, Vt., un Canadien du nom de John Hammond a été assailli, volé et laissé mort sur place, dans la rue Houghton, en revenant le soir d'un encan où il avait montré \$75 pour acheter une montre. Il laisse une femme et des enfants dans la ville de Montréal.

La circulation des journaux quotidiens, publiés à Londres, s'élève au chiffre de 80,000,000 par année ; celle des feuilles hebdomadaires est de 120,000,000 ; ce qui fait un total de 200,000,000.

Mademoiselle Caroline Godsey, "la dormeuse" du Tennessee, vit encore. Elle s'éveille onze fois par vingt-quatre heures et elle demeure éveillée neuf minutes chaque fois. Il y a vingt ans qu'elle subit l'influence de ce sommeil presque perpétuel. On dit qu'elle se porte bien et qu'elle est très-belle.

suicide.—Un Français, nommé Hermann Dall, sorti récemment de l'hôpital de Brooklyn, s'était fixé à Hoboken, no. 26 de la Première rue. Après avoir pendant plusieurs jours cherché vainement de l'ouvrage de tous côtés, il tomba dans un profond découragement, auquel succéda bientôt une apparente indifférence. Samedi, vers 5 heures du soir, il emprunta un pistolet au propriétaire de la maison où il habitait, en prétendant qu'il désirait tuer quelques oiseaux. Il descendit la rue, le pistolet dans sa poche, disparut derrière un tas de bois, et s'appuyant l'arme sur le front, se fit sauter la cervelle. La force du coup avait totalement enlevé le crâne. Dall était célibataire, âgé de 35 ans.

Samedi matin, dit une dépêche de Mansfield (Ohio), on a trouvé une couturière de cette ville, Miss Mary J. Lunsford, assassinée dans son lit. Le corps était affreusement mutilé. Le désordre de la chambre indiquait que la victime avait lutté avec la force du désespoir contre l'assassin.

Jusqu'ici on n'a pu découvrir l'auteur de ce crime horrible.

suicide.—L'Amérique de Chicago rapporte qu'un vieillard du nom de Jacob Busse, âgé de 82 ans, et que l'on dit avoir servi comme soldat sous Napoléon 1<sup>er</sup>, essaya mardi matin, d'empoisonner sa fille et deux fils de celle-ci. Depuis quelque temps Busse s'adonnait à la boisson, ce qui lui attirait des remontrances de la part de ses enfants avec lesquels il demeura

rait au no. 739, North Halsted street. Lundi dernier il se rendit chez un pharmacien dans Larrabee street, et acheta pour dix cents de "nux vomica," disant qu'il voulait empoisonner les rats dont sa maison est envahie. Dans la nuit, un de ses petits fils qui couche dans la même chambre que lui, fut surpris de le voir se lever, aller à une chaudière contenant des pommes de terre bouillies, et y verser le poison qu'il avait acheté. Le jeune homme appela sa mère et son frère, leur donna la garde du vieillard, et alla chercher un homme de police qui conduisit le pauvre fou à la station de police de North avenue.

Mercredi, à 7 heures du matin, le gardien de la station se rendit à la cellule de Busse, afin de l'éveiller pour le conduire à la chambre de police de Huron street. Il trouva le malheureux pendu à un barreau de la croisée, à l'aide d'une corde que l'on ne découvrit pas sur lui lors de son incarcération.

On croit que les observations de ses enfants sur son intempérance, ajoutées à un commencement de "delirium tremens," l'ont poussé, premièrement à la tentative d'empoisonnement, puis la honte d'avoir été découvert, ou le remords, lui a fait mettre fin à ses jours.

Une sœur d'Henri de Bourbon a épousé un certain comte Gorowski d'une façon bien imprévue, si nous en croyons ce récit de la *Gironde*.

Ce polonais était fort lié avec la célèbre tragédienne Rachel, qui recevait aussi chez elle un pair de France, ancien député de l'Aube, M. Pavée de Vendœuvre. M. de Vendœuvre écrivit un jour à la célèbre actrice pour lui reprocher paternellement de recevoir M. Gorowski ; sa lettre était loin de flatter celui-ci ; une épithète des plus vives était tombée de sa plume.

La lettre, au lieu d'aller au feu, passa des mains de l'actrice insouciance dans celles d'une personne de sa famille, qui la fit lire imprudemment au difformé. Celui-ci, armé d'une cravache à tête plombée, rencontra le lendemain M. Pavée de Vendœuvre sur le boulevard des Capucines, près du ministère des affaires étrangères, et lui asséna sur la tête un coup qui fit jaillir le sang.

Quelques heures après, il partait pour Bruxelles. C'est là que le jeune comte rencontra la sœur du futur roi d'Espagne. C'est un coup de cravache qui le fit entrer dans la famille des Bourbons.

On écrit de Paris, 16 mars :

"La foule était immense aujourd'hui à Sainte-Clotilde pour les obsèques de M. de Montalembert. L'église n'était point tendue. Presque tous les ministres y assistaient. M. Daru tenait un des coins du poêle. Il y avait une députation polonaise en mémoire du dévouement du défunt à la Pologne et une députation de catholiques suisses, comme souvenir de l'appui que sa parole a prêté au Sonderbund. On remarquait aussi dans l'église MM. Thiers, Bocher, etc. Le père Hyacinthe s'y est entretenu longtemps avec le comte Daru et avec M. Cu villier-Fleury. Il y a longtemps qu'on n'avait vu un pareil empressement de toutes les classes sociales aux obsèques d'un personnage célèbre."

## L'OPINION PUBLIQUE.

SAMEDI, 16 AVRIL, 1870.

## LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

## LA LOI SUR LES BANQUES.

Dans la séance de mardi, 5 avril, cette loi subit sa troisième lecture. Un amendement de M. Godin, obligeant les banques à ne prélever sur les billets escomptés qu'un intérêt de 7 par cent fut perdu sur division de 49 pour et 82 contre. C'est ce qu'on appelle un amendement en forme de ficelle électorale : il était absurde et M. Hincks fit semblant de l'appuyer pour rire. Quand les particuliers peuvent prêter à 8 par cent, de quel droit peut-on forcer les banques à prêter à 7 par cent, elles dont les frais d'administration et la nécessité d'une réserve coûtent si cher ? Nous plaignons sincèrement les députés qui sont obligés de se bâtir une popularité avec de tels travaux législatifs.

## LES BILLETS DE LA PUISSANCE.

Dans la même séance, l'on adopta la loi dite émission de billets de la Puissance, *Dominion notes*. Comme nous l'avons déjà exposé dans ces colonnes, le gouvernement s'est réservé le droit, dans le bill des banques, d'émettre tout le papier fiduciaire d'une dénomination moindre que \$4.00 : cette réserve est destinée, avec la proclamation dépréciant l'argent dur, à bannir du pays la plaie de la monnaie américaine, qui fait tant de dommage au cultivateur et au marchand, et qui enrichit si bien les courtiers et les *shavers*. Le gouvernement est sur le point d'émettre pour cinq cent mille piastres de papier fractionnaire, c'est-à-dire d'une dénomination moindre qu'une piastre, afin de mieux assurer la disparition des trente sous. Ce papier fractionnaire sera racheté en or par le gouvernement et n'est que temporaire : il sera avant peu remplacé par de petites espèces que le ministre des finances fait en ce moment fondre à Londres sous la direction de l'Hon. M. Rose. L'émission de ces petits billets est un véritable bienfait pour le pays et achèvera l'œuvre entreprise par le gouvernement. Et le vote donné sur la motion de M. Bodwell, qui voulait défendre au gouvernement de faire une telle émission, est une preuve frappante de la justesse de notre appréciation : 37 ou 38 membres seulement ont voté pour l'amendement de M. Bodwell, rejeté par 107 ou 108. Quand on voit des adversaires du gouvernement comme MM. Béchard, Cheval, Fortin, Godin, Pelletier, Trambly et autres voter pour une de ses mesures, il faut que cette mesure soit fameuse.

## L'USURE.

Après que M. Sandfield Macdonald eut proclamé, on ne sait à propos de quoi, son gouvernement d'Ontario le meilleur des gouvernements possibles, et qu'il eût été naturellement contredit par M. Mackenzie, la chambre s'occupa en comité des résolutions fixant le taux de l'intérêt. Ces résolutions, après quelques tentatives infructueuses pour les *tuer*, furent adoptées telles qu'originellement soumises, et telles que nous les avons déjà fait connaître à nos lecteurs. Cette loi, nous le répétons, est tout-à-fait insuffisante. La population pressurée et affamée demande une *bouchée* ; on lui jette dédaigneusement une *miette*. Une loi qui prétend empêcher l'usure et qui n'impose au prévaricateur ni pénalité ni forfaiture, qui donne à la victime le droit de ne réclamer que dans les six mois qui suivent l'exaction, est purement et simplement, comme le dit un proverbe trivial mais plein de vérité, un *cataplasme appliqué sur une jambe de bois*. Ce n'est nullement la mesure qui convient au pays.

## L'INDEMNITE DES CANTONS DU BAS-CANADA.—(Séance du 6.)

M. Wood voudrait forcer les townships à recevoir de suite l'indemnité qui leur fut accordée lors de l'abolition de la Tenure Seigneuriale comme compensation des allocations faites pour le rachat de certains droits seigneuriaux ; ils ont droit d'en retirer perpétuellement l'intérêt ou d'en obtenir le capital, à leur option, avec réduction de 25 0/0. On ne fit pas droit à la demande du trésorier d'Ontario parce que la matière est du ressort des arbitres provinciaux, et qu'en outre c'est aux townships et non au gouvernement qu'est laissée l'option de réclamer les intérêts ou le capital réduit.

## SCOTT FUSILLÉ.

Une nouvelle interpellation sur ce triste et grave sujet ne produisit aucun résultat. Le commissaire Smith n'a pas encore fait son rapport, et, quant à l'action du Canada, on tourne toujours dans le même cercle : nous ne pouvons rien faire de nous-mêmes directement. Nous ne sommes pas maîtres du Nord-Ouest et nous n'y avons aucun droit ni pouvoir. Notre devoir, quant à présent, ne peut se borner qu'à aider l'Angleterre, qui paraît prendre son temps pour agir. Au fait, l'on ne peut que se féliciter de la prudence du gouvernement : s'il eût payé à la compagnie de la Baie d'Hudson les trois cent mille louis convenus, et accepté, le 1er décembre dernier, le

transfert du nouveau Territoire, la position serait bien critique, beaucoup plus critique qu'elle ne l'est maintenant. Il nous eût fallu réduire l'insurrection à nos propres dépens, c'est-à-dire engloutir des millions ; ou bien demander le secours de l'Angleterre, qui aurait pu nous répondre, dans son odieuse parcimonie, en nous répétant ce qu'elle dit depuis longtemps à ses colons de la Nouvelle-Zélande : nous voulons bien vous défendre contre les puissances étrangères ; mais quant à vos soulèvements intérieurs, à vos guerres intestines, c'est à vous d'y pourvoir et d'en faire les frais.

Le Cabinet Fédéral, ne voulant accepter le Nord-Ouest dans l'état d'insubordination où il se trouvait en novembre et décembre dernier, a évité ces fâcheuses éventualités et a laissé à l'Angleterre et à la puissante Compagnie seules le lourd fardeau de la pacification des *Métis*.

## BUDGET ET TARIF.

Les séances du 7 et 8 courant ont été presque exclusivement consacrées à ces deux sujets importants. Nous n'avons pas l'intention de suivre M. Hincks, ses contradicteurs et ses défenseurs, dans tous les détails et tous les chiffres plus ou moins intelligibles dont se servent les habiles pour entortiller leurs pensées et présenter au pays des états plus ou moins grossis, suivant l'intérêt du parti qu'il faut défendre. Au reste, le ministre des finances a été très-clair et très-franc. Peu de phrases, très peu de phrases ; mais des chiffres et des explications catégoriques.

D'après un état incontesté fourni par M. Hincks, voici notre position financière :

Revenu . . . . .	\$14,485,137 00
Dépense . . . . .	14,144,049 00
Excédant . . . . .	341,088 00

Mais il faut retrancher de notre recette un certain montant mal à propos porté au revenu et qui nous laisse avec un déficit net et sûr de trente-neuf mille piastres. Et ce déficit si minime est dû à des sources de revenus extraordinaires, sans lesquelles il eût été beaucoup plus considérable.

En prévision de l'augmentation des dépenses pour l'année courante et la prochaine, que Sir Francis Hincks porte à \$700,000, le tarif est modifié considérablement et augmenté légèrement sur plusieurs items, de manière à fournir le revenu nécessaire, à protéger davantage notre production et notre industrie, et à gêner un peu plus nos voisins sur nos marchés.

En somme, ce bilan est très-satisfaisant, quand l'on songe que la presque totalité de notre dépense consiste en intérêts payés sur des capitaux empruntés à l'Angleterre et qui ont, employés dans de grands travaux publics, centuplé notre richesse nationale en développant nos ressources. Nous sommes encore l'un des peuples les moins taxés du monde. Nous empruntons à la *Minerve* sa traduction sur la partie du discours de M. Hincks où il établit cette vérité :

« Mais, dit-il, quant aux ressources du pays, à ses moyens de faire face à ses engagements et à sa taxation, je désire faire une comparaison entre sa condition et la condition des autres pays avec qui nous sommes en rapports : je trouve que la dette de la Grande-Bretagne est, relativement à sa population, d'environ \$135 par tête ; celle des Etats-Unis d'environ \$60 par tête, tandis que la dette du Canada n'est que d'environ \$22 50 par tête. (Écoutez, écoutez.)

« La taxe de l'Angleterre est d'environ \$10 par tête ; celle des Etats-Unis de \$9.25 et celle du Canada de \$3 50. (Écoutez, écoutez.) Les choses étant telles, je ne pense pas que le peuple de ce pays doive s'effrayer au sujet d'une légère augmentation de taxe qui pourrait être nécessaire pour faire disparaître toutes les appréhensions de déficit qui pourraient surgir à l'avenir. Je trouve aussi que le revenu de la Douane aux Etats-Unis est d'environ \$4 50 par tête, tandis qu'en Canada il est de \$2.

« Le revenu de l'Intérieur est aux Etats-Unis de \$4, tandis qu'il n'est que de 67 centins par tête. Je puis ajouter, en parlant des autres pays, que j'ai résidé dernièrement dans une contrée où le peuple, à le prendre dans son ensemble, ne peut aucunement être comparé pour la richesse et l'intelligence avec le peuple du Canada, et cependant dans ce pays, la Guyane Anglaise, le peuple paie par tête une taxe beaucoup plus élevée que le double de celle du Canada ; et néanmoins, il la paie sans le moindre murmure. (Écoutez, écoutez.)

MM. Galt, Holton et Mackenzie se préparent à faire une rude lutte au ministre des finances et nous en attendons de belles quand viendra la discussion sur les résolutions fiscales.

## M. CHIPMAN.

Lundi, 11 courant, la Chambre s'ajourne sans procéder aux affaires du jour. La mort de M. Chipman, l'un des représentants de la Nouvelle-Ecosse, fut la cause de cet ajournement, proposé par l'Hon. M. Joseph Howe et secondé par l'Hon. M. A. A. Dorion. Le défunt était un marchand riche et respectable, un membre très utile, d'un caractère indépendant et avait l'estime et l'affection de tous ceux qui le connaissaient, au dire de MM. Howe, Tupper et Dorion.

## L'INTERCOLONIAL.

Grand débat mardi sur la motion de MM. Galt et Shanley, blâmant le gouvernement dans sa politique relative au chemin de fer intercolonial et dans l'administra-

tion des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, que l'acte de la confédération a placés sous le contrôle du gouvernement. Nous n'avons ni le temps ni l'espace de faire connaître même par simple analyse, les discours que cette motion a fait pleuvoir. Le vote pris tard dans la nuit, donna le résultat suivant : 40 pour la motion Galt et 87 contre ; majorité pour le gouvernement, 57. C'est un terrible échec pour M. Galt et un splendide succès pour le Cabinet, appuyé en cette circonstance par plusieurs libéraux : MM. Béchard, Cheval, Coupal, Fortier et Trembley.

J. A. MOUSSEAU.

## L'USURE.

Nous empruntons à la correspondance Parlementaire de M. Dansereau les quelques extraits suivants d'un travail vraiment remarquable sur la loi de l'intérêt et qui a paru dans "La Minerve" du 9 :

« Il n'y a de loi efficace et éclairée que celle qui peut tirer d'une force quelconque le plus de ressources possibles. Le grand but de toutes les lois est d'organiser et de solliciter le travail. Car le travail est la source de la richesse nationale. Donner trop de facilités au capitaliste de s'enrichir par le simple prêt, c'est le détourner du travail. C'est encourager la paresse au détriment de la production. C'est ôter, par exemple, du commerce, le véritable homme qui aurait pu opérer avec efficacité et profit au moyen de ses capitaux pour y mettre le communiquant qui, avec la même dépense de force, ne produira aucun résultat. Bien plus, son travail, qui aurait pu être efficace dans une position subalterne, se trouve neutralisée par la mauvaise fortune. La production perd deux forces : celle du capitaliste qui ne travaille plus et celle du jeune homme qui travaille mal.

« Si tous les capitalistes persistaient dans le commerce, l'embourgeoisement, sans doute, se produirait vite ; mais si l'on veut faire, pendant quelques années, l'expérience de l'intérêt limité, on verra qu'il y a encore d'autres résultats à attendre. Tant que le capitaliste pourra retirer 9, 10 et 12 par 100 de ses fonds, il n'aura pas besoin de se torturer l'esprit. Mais diminuez-lui ses profits, mettez-le dans la position de pouvoir espérer retirer plus d'avantages d'un autre emploi de son argent, il tournera son énergie vers les grandes entreprises industrielles. Il dotera le pays de manufactures ou de voies de communications. Il ajoutera à la production de mille manières. Le seul moyen de stimuler nos hommes d'affaires inactifs, de les forcer à ouvrir de grandes communications avec l'étranger, de créer de nouveaux produits et de leur chercher des débouchés, c'est de leur enlever l'avantage de réaliser autant de bénéfices au milieu du désœuvrement. La place que la loi destinait aux capitaux étrangers, ce sont les capitaux du pays qui l'ont prise, et ils ne l'abandonneront que lorsqu'on leur fera lâcher prise.

« Il n'y a rien comme la fixation d'un taux d'intérêt pour fixer aussi la valeur des propriétés. La fluctuation de l'intérêt jette nécessairement de l'incertitude dans tous les contrats à long terme. La loi sur l'usure remédie à cet inconvénient. « En thèse générale, nous favorisons la restriction de l'intérêt parce que l'argent est un monopole et que, du moment que les riches commandent aux pauvres, ce sont ceux-ci qui ont besoin de protection contre les premiers. »

Les nouvelles étrangères de la semaine ne sont pas abondantes. En Angleterre le ministère Gladstone perd du terrain, les modifications qu'il a faites à son Bill des Terres mécontentent l'Irlande et beaucoup de ses partisans.

En France le ministère Ollivier traverse une crise, les nouvelles réformes proposées par l'empereur et dont on ne connaît point encore la nature ne paraissent pas convenir à une grande partie de la majorité qui le soutenait. Les dépêches parlent de la résignation de MM. Daru, Buffet et de Talhouet.

A Rome on s'attend que la proclamation du dogme de l'Infaillibilité du Pape aura lieu lundi prochain.

Une étude fort intéressante sur les mœurs de l'Afrique équatoriale dans *l'Illustration*. Il n'y est question que des guerres des petits rois du pays entre eux et des conséquences d'icelles.

Un exemple entre mille : Les blessés sont achevés sans pitié, et on leur coupe le poignet pour leur enlever les bracelets de cuivre dont les indigènes se font une parure. On réserve pour les chefs des tortures raffinées. Le patient est attaché à un poteau, et on lui arrache les membres l'un après l'autre ; les mains d'abord, puis les bras, détachés à l'articulation du coude, en poursuivant cette horrible besogne jusqu'à ce que la vie soit éteinte.

En tout temps, pour une simple faute, un indigène est puni de mort après un jugement des plus sommaires, et le criminel, pieds et poings liés, est tué à coups de bâton appliqués de manière à lui casser les os. Cette exécution dure plusieurs minutes. Un des souverains du pays, Kamrasi, prononce un arrêt de mort en touchant d'un fer de lance ou d'une baguette celui qui doit être supplicié.

Ce même roi avait envoyé au devant de Speke un ambassadeur porteur du message engageant dont la teneur suit :

« Le prince éprouvant un tel désir de voir les hommes blancs, qu'à la nouvelle de leur arrivée prochaine, il avait fait exécuter cinquante notables et quatre cents individus de basse extraction, attendu que, selon lui, s'il n'avait pas reçu la visite des voyageurs, la faute en était aux dispositions querelleuses de ses sujets. »

Une invitation en ces termes suffirait pour faire rebrousser chemin.

Théodoros était un agneau en comparaison de ces jolis monarques. Nous nous demandons ce qu'on fait dans ces pays-là aux membres de l'opposition !

Un sot reprochait à un Lord Chancelier d'avoir été l'apprenti d'un barbier. Le grand personnage lui répondit "La différence qu'il y a entre vous et moi, c'est que si vous aviez été apprenti barbier, vous le seriez encore."



## DOUBLE ASSASSINAT DES PLUS SINGULIERS.

SUITE.

L'autorisation fut accordée, et nous allâmes tout droit à la rue Morgue. C'est un de ces misérables passages qui relie la rue Richelieu à la rue Saint-Roch. C'était dans l'après-midi, et il était déjà tard quand nous y arrivâmes, car ce quartier est situé à une grande distance de celui que nous habitons. Nous trouvâmes bien vite la maison, car il y avait une multitude de gens qui contemplaient de l'autre côté de la rue les volets fermés, avec une curiosité badaude. C'était une maison comme toutes les maisons de Paris, avec une porte cochère, et sur l'un des côtés une niche vitrée avec un carreau mobile, représentant la loge du concierge. Avant d'entrer, nous remontâmes la rue, nous tournâmes dans une allée, et nous passâmes au si sur les derrière de la maison. Dupin, pendant ce temps, examinait tous les alentours, aussi bien que la maison, avec une attention minutieuse dont je ne pouvais pas deviner l'objet.

Nous revînmes sur nos pas vers la façade de la maison; nous sonnâmes, nous montrâmes notre pouvoir, et les agents nous permirent d'entrer. Nous montâmes jusqu'à la chambre où on avait trouvé le corps de mademoiselle l'Espanaye, et où gisaient encore les deux cadavres. Le désordre de la chambre avait été respecté, comme cela se pratique en pareil cas. Je ne vis rien de plus que ce qu'avait constaté la *Gazette des Tribunaux*. Dupin analysait minutieusement toutes choses, sans en excepter les corps des victimes. Nous passâmes ensuite dans les autres chambres, et nous descendîmes dans les cours, toujours accompagnés par un gendarme. Cet examen dura fort longtemps, et il était nuit quand nous quittâmes la maison. En retournant chez nous, mon camarade s'arrêta quelques minutes dans les bureaux d'un journal quotidien.

J'ai dit que mon ami avait toute sorte de bizarreries, et que je les ménageais (car ce mot n'a pas d'équivalent en anglais). Il entra maintenant dans sa fantaisie de se refuser à toute conversation relativement à l'assassinat, jusqu'au lendemain à midi. Ce fut alors qu'il me demanda brusquement si j'avais remarqué quelque chose de particulier sur le théâtre du crime. Il y eut dans sa manière de prononcer le mot *particulier* un accent qui me donna le frisson sans que je susse pourquoi.

—Non, rien de particulier, dis-je, rien autre, du moins, que ce que nous avons lu tous deux dans le journal.

—La *Gazette*, reprit-il, n'a pas, je crains, pénétré l'horreur insolite de l'affaire. Mais laissons là les opinions vaines de ce papier. Il me semble que le mystère est considéré comme insoluble par la raison même qui devrait le faire regarder comme facile à résoudre,—je veux parler du caractère excessif sous lequel il apparaît. Les gens de police sont confondus par l'absence apparente de motifs légitimant, non le meurtre en lui-même, mais l'atrocité du meurtre. Ils se sont embarrassés aussi par l'impossibilité apparente de concilier les voix qui se disputaient avec ce fait qu'on n'a trouvé en haut de l'escalier d'autre personne que mademoiselle l'Espanaye, assassinée, et qu'il n'y avait aucun moyen de sortir sans être vu des gens qui montaient l'escalier. L'étrange désordre de la chambre,—le corps fourré, la tête en bas, dans la cheminée,—l'effrayante mutilation du corps de la vieille dame,—ces considérations, jointe à celle que j'ai mentionnées et à d'autres dont je n'ai pas besoin de parler, ont suffi pour paralyser l'action des agents du ministère et pour dérouter complètement leurs perspicacité si vantée. Ils ont commis la très-grosse et très-commune faute de confondre l'extraordinaire avec l'abstrus. Mais c'est justement en suivant ces déviations du cours ordinaire de la nature que la raison trouvera son chemin, si la chose est possible, et marchera vers la charité. Dans des investigations du genre de celle qui nous occupe, il ne faut pas tant se demander comment les choses se sont passées, qu'étudier en quoi elles se distinguent de tout ce qui est arrivé jusqu'à présent. Bref, la facilité avec laquelle j'arriverai,—ou je suis déjà arrivé,—à la solution du mystère, est en raison directe de son insolubilité apparente aux yeux de la police.

Je fixai mon homme avec un étonnement muet.

—J'attends maintenant, continua-t-il en jetant un regard sur la porte de notre chambre, j'attends un individu qui, bien qu'il ne soit peut-être pas l'auteur de cette boucherie, doit se trouver en partie impliqué dans sa perpétration. Il est probable qu'il est innocent de la partie atroce du crime. J'espère ne pas me tromper dans cette hypothèse; car c'est sur cette hypothèse que je fonde l'espérance de déchiffrer l'énigme entière. J'attends l'homme ici,—dans cette chambre,—d'une minute à l'autre. Il est vrai qu'il peut fort bien ne pas venir, mais il y a quelques probabilités pour qu'il vienne. S'il vient, il sera nécessaire de le garder. Voici des pistolets, et nous savons tous deux à quoi ils servent quand l'occasion l'exige. Je pris les pistolets, sans trop savoir ce que je faisais, pourvu à peu près comme dans un monologue. J'ai déjà parlé de ses manières distraites dans ces moments-là. Son discours s'adressait à moi; mais sa voix, quoique montée à un diapason fort ordinaire, avait cette intonation que l'on prend d'habitude en parlant à quelqu'un placé à une grande distance. Ses yeux, d'une expression vague, ne regardaient que le mur.

—Les voix qui se disputaient, disait-il, les voix entendues par les gens qui montaient l'escalier n'étaient pas celles de ces malheureuses femmes,—cela est plus que prouvé par l'évidence. Cela nous débarrasse pleinement de la question de savoir si la vieille dame aurait assassiné sa fille et se serait ensuite suicidée.

—Je ne parle de ce cas que par amour de la méthode; car la force de madame l'Espanaye eût été absolument insuffisante pour introduire le corps de sa fille dans la cheminée, de la façon où on l'a découvert; et la nature des blessures trouvées sur sa propre personne exclut entièrement l'idée de suicide. Le meurtre a donc été commis par des tiers, et les voix de ces tiers sont celles qu'on a entendues se quereller.

—Permettez-moi maintenant d'appeler votre attention,—non pas sur les dépositions relatives à ces voix,—mais sur ce qu'il y a de particulier dans ces dépositions. Y avez-vous remarqué quelque chose de particulier?

—Je remarquai que, pendant que tous les témoins s'accordaient à considérer la grosse voix comme étant celle d'un Français, il y avait un grand désaccord relativement à la voix aiguë, ou comme l'avait définie un seul individu à la voix

après. —Cela constitue l'évidence, dit Dupin, mais non la particularité de l'évidence. Vous n'avez rien observé de distinctif;—cependant il y avait quelque chose à observer. Les témoins, remarquez-le bien, sont d'accord sur la grosse voix; là-dessus, il y a unanimité. Mais relativement à la voix aiguë, il y a une particularité,—elle ne consiste pas dans leur désaccord,—mais en ceci que, quand un Italien, un Anglais, un Espagnol, un Hollandais, essayent de la décrire, chacun en parle comme

d'une voix d'étranger, chacun est sûr que ce n'était pas la voix d'un de ses compatriotes.

—Chacun la compare, non pas à la voix d'un individu dont la langue lui serait familière, mais justement au contraire. Le Français présume que c'était une voix d'Espagnol, et il aurait pu distinguer quelques mots s'il était familiarisé avec l'espagnol. Le Hollandais affirme que c'était la voix d'un Français; mais il est établi que le témoin, ne sachant pas le Français, a été interrogé par le canal d'un interprète. L'Anglais pense que c'était la voix d'un Allemand, et il n'entend pas l'allemand. L'Espagnol est positivement sûr que c'était la voix d'un Anglais, mais il en juge uniquement par l'intonation, car il n'a aucune connaissance de l'anglais. L'Italien croit à une voix de Russe, mais il n'a jamais causé avec une personne native de Russie. Un autre Français, cependant, diffère du premier, et il est certain que c'était une voix d'Italien; mais n'ayant pas la connaissance de cette langue, il fait comme l'Espagnol, il tire sa certitude de l'intonation. Or, cette voix était donc bien insolite et bien étrange, qu'on ne pût obtenir à son égard que de pareils témoignages? Une voix dans les intonations de laquelle ces citoyens des cinq grandes parties de l'Europe n'ont rien pu reconnaître qui leur fût familier! Vous me direz que c'était peut-être la voix d'un Asiatique ou d'un Africain. Les Africains et les Asiatiques n'abondent pas à Paris; mais, sans nier la possibilité du cas, j'appellerai simplement votre attention sur trois points.

—Un témoin dépeint la voix ainsi: *plutôt aigre qu'aiguë*. Deux autres en parlent comme d'une voix *brève et saccadée*. Ces témoins n'ont distingué aucune parole,—aucun son ressemblant à des paroles.

—Je ne sais pas, continua Dupin, quelle impression j'ai pu faire sur votre entendement; mais je n'hésite pas à affirmer qu'on peut tirer des déductions légitimes de cette partie même des dépositions,—la partie relative aux deux voix,—la grosse voix et la voix aiguë—très-suffisantes en elles-mêmes pour créer un soupçon qui indiquerait la route dans toute investigation ultérieure du mystère.

—J'ai dit: déductions légitimes, mais cette expression ne rend pas complètement ma pensée. Je voulais faire entendre que ces déductions sont les seules convenables, et que ce soupçon en surgit inévitablement comme le seul résultat possible. Cependant, de quelle nature est ce soupçon, je ne vous le dirai pas immédiatement. Je désire simplement vous démontrer que ce soupçon était plus que suffisant pour donner un caractère décidé, une tendance positive à l'enquête que je voulais faire dans la chambre.

—Maintenant, transportons-nous en imagination dans cette chambre. Quel sera le premier objet de notre recherche? Les moyens d'évasion employés par les meurtriers. Nous pouvons affirmer,—n'est-ce pas,—que nous ne croyons ni l'un ni l'autre aux événements surnaturels? Mesdames l'Espanaye n'ont pas été assassinées par les esprits. Les auteurs du meurtre étaient des êtres matériels, et ils ont fui matériellement.

—Or, comment? Heureusement, il n'y a qu'une manière de raisonner sur ce point, et cette manière nous conduira à une conclusion positive. Examinons donc un à un les moyens possibles d'évasion. Il est clair que les assassins étaient dans la chambre où l'on a trouvé mademoiselle d'Espanaye, ou au moins dans la chambre adjacente quand la foule a monté l'escalier. Ce n'est donc que dans ces deux chambres que nous avons à chercher des issues. La police a levé les parquets, ouvert les plafonds, sondé la maçonnerie des murs. Aucune issue secrète n'a pu échapper à sa perspicacité. Mais je ne me suis pas fié à ses yeux, et j'ai examiné avec les miens; il n'y a réellement pas d'issue secrète. Les deux portes qui conduisent des chambres dans le corridor étaient solidement fermées et les clefs en dedans. Voyons les cheminées. Celles-ci, qui sont d'une largeur ordinaire jusqu'à une distance de huit ou dix pieds au-dessus du foyer, ne livreraient pas au-delà un passage suffisant à un gros chat.

—L'impossibilité de la fuite, du moins par les voies ci-dessus indiquées, étant donc absolument établie, nous en sommes réduits aux fenêtres. Personne n'a pu fuir par celles de la chambre du devant sans être vu par la foule du dehors. Il a donc fallu que les meurtriers s'échappassent par celles de la chambre de derrière.

—Maintenant, amenés, comme nous le sommes, à cette conclusion par des déductions aussi irréfragables, nous n'avons pas le droit, en tant que raisonneurs, de la rejeter en raison de son apparente impossibilité. Il ne nous reste donc qu'à démontrer que cette impossibilité apparente n'existe pas en réalité.

—Il y a deux fenêtres dans la chambre. L'une des deux n'est pas obstruée par l'ameublement, et est restée entièrement visible. La partie inférieure de l'autre est cachée par le chevet du lit, qui est fort massif et qui est poussé tout contre. On a constaté que la première était solidement assujéti en dedans. Elle a résisté aux efforts les plus violents de ceux qui ont essayé de la lever. On avait percé dans son châssis, à gauche, un grand trou avec une vrille, et on y trouva un grand clou enfoncé presque jusqu'à la tête. En examinant l'autre fenêtre on y a trouvé fiché un clou semblable; et un vigoureux effort pour lever le châssis n'a pas eu plus de succès que de l'autre côté. La police était dès lors pleinement convaincue qu'aucune fuite n'avait pu s'effectuer par ce chemin. Il fut donc considéré comme superflu de retirer les clous et d'ouvrir les fenêtres.

—Mon examen fut un peu plus minutieux, et cela pour la raison que je vous ai donnée tout à l'heure. C'était le cas, je le savais, où il fallait démontrer que l'impossibilité n'était qu'apparente.

—Je continuai à raisonner ainsi,—à *posteriori*.—Les meurtriers s'étaient évadés par l'une de ces fenêtres. Cela étant, ils ne pouvaient pas avoir réassujéti les châssis en dedans, comme on les a trouvés; considération qui, par son évidence, a borné les recherches de la police dans ce sens-là. Cependant, ces châssis étaient bien fermés. Il faut donc qu'ils puissent se fermer d'eux-mêmes. Il n'y avait pas moyen d'échapper à cette conclusion. J'allai droit à la fenêtre non bouchée, je retirai le clou avec quelque difficulté, et j'essayai de lever le châssis. Il a résisté à tous mes efforts, comme je m'y attendais. Il y avait donc, j'en étais sûr maintenant, un ressort caché; et ce fait, corroborant mon idée, me convainquit au moins de la justesse de mes prémisses, quelque mystérieuses que m'apparussent toujours les circonstances relatives aux clous. Un examen minutieux me fit bientôt découvrir le ressort secret. Je le poussai, et, satisfait de ma découverte, je m'abstinis de lever le châssis.

—Je remis alors le clou en place et l'examinai attentivement. Une personne passant par la fenêtre pouvait l'avoir refermé, et le ressort aurait fait son office; mais le clou n'aurait pas été replacé. Cette conclusion était nette et rétrécis-

sait encore le champ de mes investigations. Il fallait que les assassins se fussent enfuis par l'autre fenêtre. En supposant donc que les ressorts des deux croisées fussent semblables, comme il était probable, il fallait cependant trouver une différence dans les clous, ou au moins dans la manière dont ils avaient été fixés. Je montai sur le fond de sangle du lit, et je regardai minutieusement l'autre fenêtre par-dessus le chevet du lit. Je passai ma main derrière, je découvris aisément le ressort, et je le fis jouer;—il était, comme je l'avais deviné, identique au premier. Alors, j'examinai le clou. Il était aussi gros que l'autre, et fixé de la même manière, enfoncé presque jusqu'à la tête.

—Vous direz que j'étais embarrassé; mais, si vous avez une pareille pensée, c'est que vous vous êtes mépris sur la nature de mes inductions. Pour me servir d'un terme de jeu, je n'avais pas commis une seule faute; je n'avais pas perdu la piste un seul instant; il n'y avait pas une lacune d'un anneau à la chaîne. J'avais suivi le secret jusque dans sa dernière phase, et cette phase c'était le clou. Il ressemblait, dis-je, sous tous les rapports, à son voisin de l'autre fenêtre; mais ce fait, quel que concluant qu'il fut en apparence, devenait absolument nul, en face de cette considération dominante, à savoir que là, à ce clou, finissait le fil conducteur. Il faut, me dis-je, qu'il y ait dans ce clou quelque chose de défectueux. Je le touchai, et la tête, avec un petit morceau de la tige, un quart de pouce environ, me resta dans les doigts. Le reste de la tige était dans le trou, où elle s'était cassée. Cette fracture était ancienne, car les bords étaient incrustés de rouille, et elle avait été opérée par un coup de marteau, qui avait enfoncé en partie la tête du clou dans le fond de châssis. Je rajustai soigneusement la tête avec le morceau qui la continuait, et le tout figura un clou intact; la fissure était inappréciable. Je pressai le ressort, je levai doucement la croisée de quelques pouces; la tête du clou vint avec elle, sans bouger de son trou. Je refermai la croisée, et le clou offrit de nouveau le semblant d'un clou complet.

—Jusqu'ici l'énigme était débrouillée. L'assassin avait fui par la fenêtre qui touchait au lit. Qu'elle fut retombée d'elle-même après la fuite ou qu'elle eût été fermée par une main humaine, elle était retenue par le ressort, et la police avait attribué cette résistance au clou; aussi toute enquête ultérieure avait été jugée superflue.

A continuer.

L'AMI DU RONFLEUR.—Parmi les patentes accordées l'année dernière, il s'en trouve quelques-unes d'excessivement drôlatiques.

Un individu s'est réservé le droit exclusif de vendre un certain poids destiné à être attaché à la queue d'une vache pour empêcher l'animal de promener cet appendice incommode sur le visage de la laitière au moment où celle-ci est occupée à la traire.

Mais ce n'est rien encore. Un original a pris une patente pour une invention qui pourrait ne pas lui rapporter des sommes fabuleuses: c'est une *Prière dominicale* que l'on répète à haute voix pour la guérison du bégaïement!

Un autre inventeur a trouvé le *horse refresher*, espèce de mors perforé, communiquant au moyen d'une toile flexible, à un réservoir placé dans le véhicule, de manière que le cheval peut se rafraîchir sans avoir besoin de s'arrêter.

Mais rien ne vaut un appareil superbe qui termine la série des inventions. "L'ami du ronfleur"—c'est ainsi qu'on le nomme—est tout bonnement un trait de génie, et l'homme qui l'a inventé doit être considéré comme un des bienfaiteurs de l'humanité.

"L'ami du ronfleur!"... Rien que le nom fait image. Il s'agit d'un instrument délicat qui, placé sur le nez, étouffe complètement tout bruit incongru s'échappant des narines.

Cet appareil sera d'une utilité inappréciable à l'époque des rhumes, et toutes les femmes en proie à un mari bruyant placeront "l'ami du ronfleur" auquel elles devront désormais le bonheur et le repos, au nombre des nécessités de la vie maritale.

Mais où "l'ami du ronfleur" sera surtout apprécié, c'est à l'église. On n'aura qu'à le fixer au banc pour que chacun puisse s'endormir douillettement sans craindre de... réveiller le voisin.

UN MARI PEU PATIENT.—M. Thomas Gorman, habitant de Westville (Connecticut) revenant de l'église, dimanche dernier, trouva la porte de sa maison fermée. Il sonna, frappa, resonna, refrappa, mais en vain. Madame, qui était pourtant dans le salon même du rez-de-chaussée, faisait la sourde oreille et n'ouvrait pas.

Gorman, qui avait sans doute oublié de prendre une leçon de patience à l'église, se fâche pour tout de bon. Il saisit son revolver, ajuste son épouse, par la fenêtre, et lui loge une balle dans la poitrine.

Ce beau coup fait, il alla déclarer à la police qu'à son retour du temple (où il n'avait pas pris une bonne leçon de vérité), il avait trouvé sa femme assassinée. On se rendit à son domicile, mais la victime, qui n'était pas encore morte, raconta les choses telles qu'elles s'étaient passées, si bien que l'époux irascible fut arrêté séance tenante.

LES MYSTÈRES DE NEW-YORK.—Nous traduisons le fait suivant du *Herald*, de New-York:

"Tout le monde sait que la misère est grande en cette ville; mais peu de personnes savent jusqu'à quel degré cette misère se fait sentir, et il semblera incroyable que, dans cette grande et opulente cité, beaucoup de malheureux meurent littéralement de faim. Dans les quartiers de Walter et de Cherry streets, au centre du sixième Ward, des milliers de personnes habitent des caves humides, sales, dégoûtantes, pouilleuses, de vrais étales à porcs. Et encore, il ne manque pas de porcs qui sont mieux logés que ces misérables. La mortalité parmi eux est effrayante, et à peine sont-ils partis pour la fosse commune, que leurs places sont prises par d'autres. C'est là que l'on peut dire véritablement que les morts vont vite: on ne sort de ces trous que pour aller dans l'autre monde. Au nom de l'humanité, qu'on les ferme, qu'on les démolisse, qu'ils disparaissent à jamais...! Samedi soir, les inspecteurs Post et Ely, du Bureau de Santé, faisaient une tournée à la recherche des cas de *relapsing fever*, lorsque, au No. 410, Walter street, ils entendirent les gémissements d'un homme qui paraissait être à l'agonie. Le malheureux, âgé d'une soixantaine d'années, était étendu sur le sol humide de la cave où il logeait, et où il n'y avait ni feu, ni meubles, ni rien de ce qui est nécessaire à la conservation et au confort de la vie. Depuis cinq jours, il n'avait eu d'autre nourriture qu'une livre de biscuit. Transporté à l'hôpital de Bellevue, il a expiré le lendemain."



VARIÉTÉS.

Trois élèves en droit sont sur la sellette. Un examinateur à l'un d'eux:—Monsieur, comment doit-on jouir de l'usufruit? L'étudiant hésite et... donne la définition du mot usufruit.

Un étudiant en médecine passait son troisième examen de doctorat, c'est-à-dire un mauvais quart d'heure. Cet examen roule sur des sciences accessoires, et conséquemment un peu négligées.

La victime étant condamnée irrévocablement, les examinateurs voulurent lui adoucir l'amertume des derniers moments.—On se mit à lui poser des questions faciles.

Une dame de province avait écrit à madame Cornuel pour la prier de lui chercher un précepteur qui eût telles... telles qualités; l'énumération ne finissait pas; sa lettre était d'ailleurs très-pressante.

Un homme, ayant été cité comme témoin dans une affaire de cour d'assises, fut appelé à son tour pour déposer.

L'abbé de Molière était un homme simple et pauvre, étranger à tout, hors à ses travaux sur le système de Descartes; il n'avait point de valet, et travaillait dans son lit, faute de bois, sa culotte sur sa tête par-dessus son bonnet.

Il tend le cou, et présente un des côtés de la culotte: le voleur fouille: —Eh bien, il n'y a point d'argent. —Vraiment, non; mais il y a ma clef.

—Monsieur le voleur, fermez donc la porte. Morbleu! il laisse la porte ouverte!... Quel chien de voleur! il faut que je me lève par le froid qu'il fait; maudit voleur! L'abbé saute du lit, va fermer la porte, et revient se remettre à son travail.

L'archevêque de X... était dans un salon de Paris. Vers dix heures, les dames arrivèrent en toilette de bal. En voyant leurs robes décolletées, le prélat se leva et fit mine de se retirer.

Un fournisseur, étant à sa maison de campagne, alla chez le garde-chasse, et lui demanda s'il avait des canards sauvages.

M. A. BELANGER ÉBÉNISTE, VIENT DE TRANSPORTER SON MAGASIN AU No. 276 RUE NOTRE-DAME.

Le Dr. TRESTLER & FRÈRE, DENTISTES, Extraient les dents sans douleur AU MOYEN DU CHLOROFORME ou du GAZ HILARIANT AU No. 243, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL. Les commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'ayant annulé les contrats pour les sections Nos. 5, 6 et 7, ils sont prêts à recevoir des soumissions pour de nouveaux contrats pour ces mêmes sections.

Les commissaires donnent aussi Avis Public qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour quatre autres sections de la ligne.— La section No. 17 sera dans la Province de Québec, et s'étendra de l'extrémité est de la section No. 14, en descendant la vallée Matapédia, jusqu'à la station No. 885, environ un mille en haut de la ligne de division entre les comtes de Rimouski et Bonaventure.

Les Plans et Profils, avec le Devis et les Stipulations du Contrat pour la section No. 7, seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur-en-chef à Ottawa, et aux bureaux des Commissaires à Toronto, Québec, Rimouski, Dalhousie, Newcastle, St. Jean, et Halifax.

Bureau des Commissaires, Ottawa, 24 mars 1870.

DÉPARTEMENT DES LOANS. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les BONS AMÉRICAINS jusqu'à nouvel ordre, sera de 10 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

PROCLAMATION. JOHN YOUNG, (L.S.) CANADA. VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc.

Je déclare et nous déclarons et nous proclamons par les présentes que, depuis et après le QUINZIÈME JOUR D'AVRIL prochain, les monnaies d'argent, c'est-à-dire: les demi-piastres, les quarts de piastres, les dimmes et les demi-dimmes des États-Unis d'Amérique, ou de toute autre nation ou État étranger, frappées avant la passation du dit Acte, lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrit dans cette Proclamation, cours légal, et constitueront une offre légale dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aux taux en monnaie courante qui leur seront assignés respectivement dans cette Proclamation, jusqu'à concurrence de telle somme en un seul et même paiement qui pourra y être fixé.

Et par les présentes Nous déclarons et Nous proclamons de plus que les monnaies d'argent des États-Unis d'Amérique susdites, seront du poids et du millésime prescrits par les présentes, et auront cours légal et constitueront une offre légale comme susdit aux taux en monnaie courante qui leur sont assignés respectivement par Notre présente Proclamation Royale, c'est-à-dire: les demi-piastres du poids de cent quatre-vingt-deux grains à quarante centins, — le quart de piastre du poids de quatre-vingt-seize grains à vingt centins, — les dimmes du poids de trente-huit grains et quatre dixièmes de grain à huit centins et la demi-dime du poids de dix-neuf grains et deux dixièmes de grain à quatre centins.

EN FOI DE QUEL, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Scellum du Canada. Témoin Notre Fidèle et Bien Aimé le Très Honorable Sir JOHN YOUNG, Baronet, un des membres de Notre Très Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Gouverneur-Général du Canada, A Notre Hôtel du Gouvernement, en NOTRE CITE D'OTTAWA, ce QUATRIÈME JOUR de FEVRIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix et de Notre Règne la Trente-Troisième.

AVIS est donné que le 19 mars courant, la Demanderesse a institué contre le Défendeur, une action en séparation de biens. LUNGRE & HOULE, Avocats et Procureurs de la Demanderesse. Montréal, 19 Mars, 1870.

P. DUFRESNE, MARCHAND DE Montres en or et en argent, Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. MONTRES ET BIJOUTERIES RÉPARÉES ET GRAVÉES

C. DORION, HORLOGER ET BIJOUTIER, 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND ET FILS, 12 & 14 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

AVIS. Un Ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, en date du 4 Février 1870, publié dans la Gazette du Canada du 12 du même mois, autorise le prélèvement de certains papiers sur tout vaisseau arrêlé à aucun des quais et après nommés, et sur tous effets et marchandises qui seront déposés sur ces quais ou qui en seront enlevés savoir: A Rimouski, Rivière du Loup, Rivière Ouelle, Malbaie, Eboulements, l'Islet, et Berthier. F. BRAUN, Secrétaire. Ottawa, 11 mars 1870.

CANAL LACHINE. VIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, que à partir du PREMIER AVRIL, ou aussitôt que le temps le permettra, l'Eau sera retirée du Canal Lachine, et qu'elle y sera de nouveau introduite aussitôt que les réparations nécessaires auront été faites. Par ordre, (Signé) JOHN G. SIPPELL, Ingénieur en chef. Office du Canal Lachine, 28 mars 1870.

REGLES que le Bureau du Trésor a prescrites, sous la sanction du Gouverneur Général en conseil, relativement au mode d'acquiescement des mandats pour le paiement de l'argent par le Gouvernement du Canada. 1. Aucun officier dans le service civil ne pourra, sous aucune circonstance, agir comme procureur pour la réception des argens publics.

Cependant, la personne qui exécute une procuration à une banque ou à l'agent d'une banque, avant de l'accepter, peut à son choix effacer les mots "ou peut ci-après devenir dû." 4. Des procurations en duplicata doivent être produites dans chaque cas, excepté quand il peut y avoir procuration générale comme il est mentionné plus haut, à une banque reconnue par une charte ou l'agent d'une banque, dans lequel cas un double doit être déposé dans le Département des Finances.

LEGGO & Co., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STEREOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHE, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS. Bureau: No. 10, Place d'Armes. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. MONTREAL.

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire. De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements. Publié tous les Samedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS.

SUBSCRIPTION D'AVANCE \$4.00 par an PAR NUMÉRO 10 Centins.

CLUBS. Chaque Club de six souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à cinq copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur.

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. Publié tous les Samedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS & Co.

ABONNEMENT \$2.50 par année Aux États-Unis 3.00 Par numéro 5 Centins. Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES 10 Centins la ligne 1re fois 5 Centins 2me " &c.

FRAIS DE POSTE-ATTENTION! Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro. Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, doivent être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal. Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes, et 249 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.